Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8470556
Centre d'intérêt: 130

Mathieu, Jean-Marie.

Quelques aspects de la situation linguistique dans les huit commissions scolaires de l'île de Montréal / par Jean-Marie Mathieu et Edmund J. Malone ; [pour le] Comité de restructuration scolaire, Conseil scolaire de l'île de Montréal. -- Montréal : Le Conseil, [1975].
86, 10 f. ; 29 cm.

Descripteur(s): *Restructuration scolaire *Administration scolaire *Structure scolaire *Système scolaire *Commission scolaire *Langue d'enseignement *Langue seconde *Préscolaire (Niveau) *Primaire (Niveau) *Secondaire (Niveau)

Le comité de restructuration scolaire du Conseil scolaire de l'île de Montréal a commandé cette étude dans le but de recueillir des données sur la question linguistique, de les analyser et de décrire les principaux éléments de la situation, mettant en lumière les points de convergence et de divergence entre les commissions scolaires et identifiant les problèmes à approfondir. Les aspects abordés sont la langue en tant que mode de division des commissions scolaires, la langue en rapport avec les structures pédagogiques et administratives et l'enseignement de la langue seconde.

Les analystes ont procédé principalement par rencontres non directives, au printemps 1975, auprès de personnes-ressources de chacune des huit commissions scolaires concernées. Ils ont d'abord rencontré le directeur général de chaque commission scolaire, accompagné ou non de collaborateurs; puis, de nouveau, le directeur général, accompagné de l'un des cadres que sont le directeur du secteur français ou du secteur anglais, celui de l'enseignement primaire ou celui de l'enseignement secondaire; enfin, le directeur général avec le coordonnateur de l'enseignement du français, langue seconde, ou de l'anglais, langue seconde.

Parmi les prises de postion et les tendances les plus marquantes, on peut noter celles-ci: 1. il y a un consensus à peu près total sur la nécessité de maintenir le caractère linguistique des écoles; 2. on tient à maintenir la confessionnalité au niveau des écoles; 3. les commissions scolaires auraient avantage à être divisées selon la langue, reflet principal de préoccupations socio-culturelles jugées fondamentales; 4. dans le cas du maintien d'une division confessionnelle, il faut que les structures pédagogiques permettent à chacun des deux secteurs linguistiques d'être assuré d'une direction et d'un encadrement adéquats et de services de qualité.

Type de document: r
Région(s) administrative(s): 063

Quelques aspects de la situation linguistiques dans les huit commissions scolaires de l'île de Montréal

Par: Jean-Marie Mathieu et Edmund [illegible]. Malone.

Conseil scolaire de l'île de Montréal
Comité de restructuration scolaire
1976 ?

EDUQ 8470556

Comité de restructuration scolaire

Quelques aspects de la situation linguistique dans les huit commissions scolaires de l'île de Montréal

par

Jean-Marie Mathieu

et

Edmund J. Malone

Conseil scolaire de l'île de Montréal

QUELQUES ASPECTS DE LA SITUATION LINGUISTIQUE DANS LES HUIT COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ILE DE MONTREAL

par

JEAN-MARIE MATHIEU

et

EDMUND.J. MALONE

SOMMAIRE

	Page
INTRODUCTION	
mandat, méthodologie	3
POSTULATS IDEOLOGIQUES	
au plan socio-culturel	8
au plan psycho-pédagogique	9
au plan organisationnel	11
EVALUATION DE LA SITUATION	
évolution de la population scolaire	13
a) situation au 30 juin 1975	13
b) prévisions pour 1975-76	15
c) tendances particulières	16
la langue et les structures	21
a) organisation des écoles en fonction de la langue	21
b) structures pédagogiques des commissions scolaires	26
c) structures administratives des commissions scolaires	36
l'enseignement de la langue seconde	37
a) enseignement du français, langue seconde	39
- en cours réguliers	39
- en cours d'immersion	47
b) enseignement de l'anglais, langue seconde	56
c) enseignement en français des autres matières du programme anglais (Règlement 6, article 4)	62
PRISES DE POSITION, DESIRS, ASPIRATIONS	
la langue en tant que mode de division des comm. scolaires	64
la langue et les structures pédagogiques et administratives	66
a) organisation des écoles en fonction de la langue	66
b) structures pédagogiques des commissions scolaires	67
c) structures administratives des commissions scolaires	68
l'enseignement de la langue seconde	69
CONCLUSION	73

LISTE DES TABLEAUX STATISTIQUES

	Page
Tableau 1 - Evolution de la population scolaire	12
1A- Situation au 30 juin 1975	13
1B- Prévisions pour 1975-76	15
2 - Organisation des écoles	22
3 - Direction générale et Services de l'Enseignement	76
3A- Structures pédagogiques d'encadrement et d'animation	28
4 - Services aux étudiants	77
5 - Service du personnel (enseignant)	38
6 - Personnel enseignant dans les écoles	78
7 - Spécialistes en langue seconde à l'élémentaire	40
8 - Conseillers pédagogiques	79

LISTE DES ANNEXES

Annexe A - Liste des personnes consultées dans les commissions scolaires	81
B - Liste des documents recueillis dans les commissions scolaires	84
C - Autres documents consultés	86

INTRODUCTION

"Recueillir principalement au sein des huit commissions scolaires de l'île les données pertinentes sur la question linguistique, les analyser et rédiger un rapport décrivant les principaux éléments de la situation, mettant en lumière à la fois les points de convergence et de divergence entre les commissions scolaires et identifiant les problèmes qui doivent faire l'objet de plus amples études."

Tel était l'essentiel du mandat confié par le comité de restructuration du Conseil scolaire de l'île de Montréal, au début d'avril 1975, aux deux membres du groupe de travail que ce comité décidait de constituer pour étudier les aspects linguistiques pouvant avoir quelque rapport avec une éventuelle restructuration scolaire.

"La consultation préliminaire poursuivie en janvier et février 1975 avait permis de diviser ce domaine en cinq sous-secteurs, soit: la langue en tant que mode de division des commissions scolaires, la langue d'enseignement et les incidences du bill 22 sur l'école, la langue et les structures administratives et pédagogiques, la langue en tant que reliée à la religion, enfin la langue et les garanties constitutionnelles. Les membres du comité se sont entendus pour aborder la question sous deux seulement de ces aspects: la langue en tant que mode de division des commissions scolaires et la langue en fonction des structures administratives et pédagogiques... en tenant compte des niveaux socio-culturel, psycho-pédagogique et organisationnel..."(1)

---

(1) Rapport du Président
Activités du comité de restructuration scolaire entre le 18 mars et le 20 avril 1975 - page 2, paragraphe 3.

Les deux analystes-recherchistes ci-haut mentionnés, retraités tous deux du monde de l'enseignement, ont été recrutés précisément en fonction de leur longue expérience pédagogique et administrative dans les cadres d'une grande commission scolaire.

Ils ont procédé principalement par rencontres non directives auprès de personnes-ressources bien qualifiées de chacune des huit commissions scolaires concernées: recueillant leurs informations, notant leurs opinions et impressions ainsi que leurs explications ou interprétations de certains faits ou de certaines décisions. Ils ont ainsi rencontré et interviewé successivement, dans chaque commission scolaire: d'abord le directeur général, accompagné ou non, à son gré, de son ou de ses principaux collaborateurs immédiats; puis, dans une seconde rencontre, de nouveau le directeur général et l'un ou l'autre ou plusieurs des cadres suivants: le directeur du secteur français, le directeur du secteur anglais, le directeur de l'enseignement élémentaire, le directeur de l'enseignement secondaire,... selon le cas; enfin dans une dernière rencontre, le directeur général encore une fois et l'un ou l'autre ou les deux coordonnateurs de l'enseignement du français, langue seconde, et de l'anglais, langue seconde. La liste complète des cadres consultés dans chaque commission scolaire est ajoutée en annexe, à la fin du rapport.

Ils ont recueilli, au cours ou à la suite de ces rencontres, un certain nombre de données ou de documents se rapportant à la question linguistique: organigrammes des structures administratives et pédagogiques, copies de résolutions se référant à l'enseignement de la langue seconde ou à d'autres questions connexes, copies de rapports d'évaluation sur les cours d'immersion linguistique, etc,.

Ils ont reçu également, à leur demande expresse, des statistiques sur l'inscription des élèves, sur la répartition du personnel enseignant et du personnel d'encadrement ou d'animation pédagogique ainsi que sur la distribution des fonctions administratives. Il leur a fallu, à cette fin, pour obtenir des chiffres vraiment comparables, demander aux commissions scolaires l'effort supplémentaire de vérifier leurs données et de compléter des tableaux statistiques uniformes. Ce sont ces statistiques, uniformisées pour fins de comparaisons, que l'on retrouvera dans les divers tableaux que contient le présent rapport.

Les deux analystes-recherchistes ne pouvaient toutefois, en quelques rencontres seulement, dans les limites de temps qui leur étaient fixées - à peine trois mois - réaliser une analyse tout à fait complète de la situation. Il eut fallu pour cela prolonger l'enquête de plusieurs mois, en un tout autre temps que la période de fin d'année scolaire et que celle des vacances d'été, vivre même pendant un certain temps au sein de chaque commission scolaire, pour en bien "prendre le pouls" et en respirer l'atmosphère.

Il a donc fallu circonscrire, se limiter à l'essentiel, tenter d'isoler les indicateurs objectifs de la situation mais s'efforcer aussi, en même temps, de dégager les perceptions, réactions et interprétations subjectives les plus significatives des personnes consultées, - le "vécu" en quelque sorte des acteurs en place.

C'est le résultat de ces efforts d'analyse et de synthèse que présente ce rapport. On n'y trouvera pas de recommandations - il n'entrait pas dans le mandat des analystes d'en présenter - mais seulement une description des principaux éléments de la situation, s'efforçant de mettre en évidence les points de convergence et de divergence ayant quelque rapport avec la restructuration. Certains aspects du rapport découlent de faits statistiques dûment contrôlés et toujours vérifiables. Certains autres relèvent plutôt du domaine des opinions ou des interprétations plus ou moins subjectives des participants; les auteurs du rapport s'efforcent de les présenter en toute objectivité, s'en tenant aux opinions les plus fréquemment exprimées et les replaçant autant que possible dans leur contexte vécu.

On a choisi comme mode de présentation de dégager d'abord, tels que formulés par les participants, les postulats idéologiques: valeurs ou principes de base auxquels ils croient que devrait correspondre la réalité; de décrire ensuite la situation: évolution de la population scolaire, structures des commissions scolaires, etc.; de résumer enfin les prises de position, désirs, aspirations,.. selon lesquels, semble-t-il, on souhaiterait que se redresse la situation, à l'intérieur d'une restructuration réaliste et efficace.

Soulignons, en terminant, que les auteurs du rapport ont visé d'abord à s'en tenir aux deux sous-secteurs déterminés par le comité de restructuration, soit: la langue en tant que mode de division des commissions scolaires et la langue en rapport avec les structures pédagogiques et administratives. Il leur a paru opportun d'y ajouter, en cours de route, un aperçu de l'enseignement du français, langue seconde, et de l'anglais, langue seconde, parce que cette question revenait souvent au cours des discussions et que, dans la plupart des commissions scolaires, on semblait y attacher une assez grande importance, aussi bien du point de vue socio-culturel que psycho-pédagogique et même organisationnel. C'est sur ce point surtout de l'enseignement de la langue seconde qu'il eut fallu une observation plus longue et plus diversifiée et c'est pourquoi cette partie du rapport doit être lue et interprétée avec circonspection.

Il n'en reste pas moins que le rapport dans son ensemble s'en tient de très près aux prescriptions du mandat imposé. Il ne présente pas de recommandations précises mais, faisant le bilan complet des données qu'il a recueillies sur la question linguistique, s'efforce de mettre en évidence les points à partir desquels, en tenant compte également des conclusions des autres études et rapports, il deviendra possible aux membres du comité de restructuration d'en arriver à des décisions réalistes et bien fondées.

POSTULATS IDEOLOGIQUES

Tout au long des visites effectuées dans les commissions scolaires, au cours des nombreuses rencontres, conversations et discussions qui s'y sont déroulées, les personnes consultées ont exprimé librement leurs convictions et fait connaître les valeurs et les principes qui, selon elles, devraient se retrouver à la base de toute réalité, - même si, en fait, on ne les y trouve pas toujours.

Ces postulats idéologiques peuvent être classés ou regroupés sur trois plans différents: le plan socio-culturel, le plan psycho-pédagogique et le plan organisationnel. C'est sous ce triple aspect qu'ils sont décrits ici dans un premier temps; les applications pratiques qu'on en souhaiterait faire seront exposées plus loin, dans la dernière partie de ce rapport "Prises de positions, désirs et aspirations."

Au plan socio-culturel, il apparaît d'abord évident que la langue et la culture sont associées si étroitement, dans les esprits de tous les participants, qu'il serait à peu près impossible de les isoler l'une de l'autre et d'en parler séparément. Pour tous, la langue est le véhicule principal de la culture. Pour tous, il existe entre la culture d'expression française et la culture d'expression anglaise, des différences irréconciliables, qui paraissent non seulement dans la disparité linguistique mais aussi dans la tournure d'esprit et dans le style de vie propres à chacune de ces deux ethnies.

On reconnaît qu'il existe également des liens très étroits entre langue, culture et religion. On croit que la plupart des gens ont un "background" plus ou moins conscient de formation religieuse qui influence leur mentalité, leur façon de percevoir les problèmes et de réagir de telle ou telle façon dans une situation donnée. C'est pourquoi, sans doute, dans la très grande majorité des cas, on tient à ce que la confessionnalité soit maintenue au niveau des écoles et qu'il y ait donc, selon le libre choix et la demande des parents, des écoles catholiques, protestantes et "autres". En d'autres termes, on tient à la confessionnalité au niveau de l'individu, de sa famille et de l'école qui en est le prolongement immédiat. On l'admet moins facilement au niveau des structures d'organisation des commissions scolaires. Dans la majorité des cas, - à l'exception des commissions protestantes et de quelques groupes anglo-catholiques qui, pour des motifs d'ordre stratégique, désirent avant tout assurer et conserver certaines garanties de sécurité ou d'autonomie, - on est d'avis que, au plan de l'organisation et du fonctionnement administratifs, les liens linguistiques sont plus forts et plus impératifs que les préoccupations confessionnelles de la société moderne, même si l'on reconnaît prudemment, devant certains indices de renouveau religieux, qu'il ne faut pas sous-estimer la réalité de ces préoccupations.

Au plan psycho-pédagogique, en ce qui concerne particulièrement l'apprentissage et l'enseignement du français, langue seconde, et de l'anglais, langue seconde, les participants montrent des divergences

assez marquées, aussi bien les anglophones entre eux que les francophones entre eux. Les uns expriment l'opinion que l'apprentissage d'une langue seconde peut se faire, dès les premières années du cours élémentaire et même plus tôt, sans nuire de quelque façon que ce soit au développement intellectuel et sans entraver, sinon, de façon temporaire et tout à fait superficielle, l'apprentissage de la langue maternelle. D'autres, au contraire, sont d'avis que l'apprentissage d'une langue seconde peut être nuisible, aussi bien au développement de l'intelligence qu'à un bon apprentissage de la langue maternelle, si cet apprentissage d'une langue seconde est entrepris avant qu'une maturation intellectuelle suffisante ait d'abord eu lieu et que les structures de base de la langue maternelle aient été préalablement assurées. Ceci explique, ainsi qu'on le verra plus loin, dans la description de la situation actuelle, qu'une commission scolaire anglophone instaure, dès la première année et même dès la maternelle, les cours d'immersion française réclamés par les parents, alors qu'une autre commission scolaire de même allégeance socio-culturelle retarde prudemment au deuxième cycle de l'élémentaire, en quatrième année seulement, le début de semblables cours intensifs. Quoi qu'il en soit, le règlement no 6 du Ministère de l'éducation sanctionne l'enseignement obligatoire du français, langue seconde, dès la première année, et l'utilisation progressive du français pour l'enseignement d'autres matières au programme dans les écoles de langue anglaise.

Bon nombre de participants posent par ailleurs en principe qu'il n'entre pas dans le mandat de l'école de rendre bilingue mais primordialement d'assurer le développement et le plein épanouissement de chaque élève dans sa langue maternelle. L'école en tant que telle, selon cette opinion très répandue, ne peut que donner le vocabulaire de base et les structures essentielles de la langue seconde, l'aptitude réelle à parler convenablement une autre langue ne pouvant s'acquérir que par la pratique répétée dans des conditions de vie réelle et nécessitant l'action combinée et complémentaire d'un milieu favorable, où les activités de travail ou de divertissement fournissent les contacts indispensables.

Au plan organisationnel, on pose comme principe de base que chacun des deux groupes linguistiques principaux, français et anglais, à cause précisément des différences socio-culturelles fondamentales qui les distinguent l'un de l'autre, doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services dont il a besoin pour s'épanouir pleinement ainsi que de structures d'animation et d'encadrement pédagogiques adéquatement adaptées à cette fin. La plupart des commissions scolaires consultées en déduisent que toute cohabitation "intégrative" d'élèves francophones et d'élèves anglophones doit être bannie, en principe, afin de respecter et de sauvegarder le caractère ethnique particulier de chacun de ces deux groupes linguistiques.

TABLEAU 1

ÉVOLUTION DE LA POPULATION SCOLAIRE

		VERDUN			SAINTE-CROIX			BALDWIN-CARTIER		
		1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76
MATERN. (4 et 5 ans):	Secteur français	565	509	445	756	678	671	405	523	465
	Secteur anglais	112	74	75	241	191	125	426	570	519
ELEM.	Secteur français	4445	4150	3856	4277	4054	3750	[illegible]	5072	[illegible]
	Secteur anglais	1019	925	859	1595	1549	1448	5000	4766	4421
SECOND.	Secteur français	4405	4333	3902	4962	4089	3510	3717	3634	3524
	Secteur anglais	1066	1029	962	1845	1615	1615	4493	4549	4519
	TOTAL	11613	11020	10046	13576	12375	10919	20705	20113	19545

		SAULT-SAINT-LOUIS			JEROME-LE ROYER			C.E.C.M.		
		1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76
MATERN. (4 et 5 ans):	Secteur français	1002	934	[illegible]	2151	2150	2154	10702	[illegible]	9925
	Secteur anglais	446	420	411	193	246	296	2104	2599	2525
ELEM.	Secteur français	7385	7005	6605	11921	11342	11429	72665	67214	63975
	Secteur anglais	3494	3427	3170	3636	4012	4053	21537	20365	19400
SECOND.	Secteur français	5794	5563	5193	10146	9777	9551	70125	64492	59975
	Secteur anglais	2951	2930	2775	2749	3014	3301	14598	13786	13100
	TOTAL	21062	20339	19191	30786	31050	31135	196827	184425	174700

		LAKESHORE			P.S.B.G.M.			TOTAL		
		1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76	1973-74	1974-75	Prévisions 1975-76
MATERN. (4 et 5 ans):	Secteur français	-	-	-	40	47	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Secteur anglais	1170	1144	1197	3355	3287	3529	[illegible]	[illegible]	[illegible]
ELEM.	Secteur français	-	-	-	627	675	747	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Secteur anglais	8339	[illegible]	[illegible]	25150	24749	23535	[illegible]	[illegible]	[illegible]
SECOND.	Secteur français	-	-	-	461	556	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	Secteur anglais	7006	7122	6932	23135	23251	22014	[illegible]	[illegible]	[illegible]
	TOTAL	16515	16772	[illegible]	53515	52510	50605	364593	[illegible]	[illegible]

EVALUATION DE LA SITUATION

Evolution de la population scolaire

a) Situation au 30 juin 1975

La répartition de la population scolaire à l'intérieur de chacune des huit commissions scolaires de l'île de Montréal est sans doute déjà assez bien connue. Le tableau I en présente la synthèse détaillée depuis l'entrée en vigueur de la loi 71, donc pour les deux années scolaires 1973-74 et 1974-75, et y ajoute les prévisions provisoirement établies pour septembre 1975 à la suite des inscriptions anticipées de mars 1975.

En résumé, la situation était la suivante, le 30 juin dernier, à la fermeture des classes.

Tableau I-A (x)

	Total	Secteur francophone		Secteur anglophone	
		Nombre	%	Nombre	%
Verdun	11020	8892	81.6%	2028	18.4%
Ste-Croix	12376	9821	71.3%	3555	28.7%
B.-Cartier	20113	10229	50.8%	9884	49.2%
S.-St-Louis	20339	13562	66.6%	6777	33.4%
J.-Le Royer	31050	23778	76.6%	7272	23.4%
C.E.C.M.	184415	141694	76.8%	42721	23.2%
(y)Lakeshore	16772	-	-	16772	100. %
P.S.B.G.M.	52580	1281	2.4%	51299	97.6%
Total	348665	208357	59.7%	140308	40.3%

(x) Les chiffres contenus dans ce tableau ont tous été tirés du Tableau I

(y) Il n'y a pas d'école ni de classe pour élèves francophones à Lakeshore. Les très peu nombreux élèves franco-protestants de cette commission scolaire, nous a-t-on informés, fréquentent les écoles françaises de Baldwin-Cartier, grâce à des ententes conclues à cette fin, ou font leurs études à Lakeshore, soit en anglais, parce qu'ils sont déjà bilingues, soit en français, dans des classes d'immersion.

La situation au 30 juin 1975, telle qu'elle apparaît au Tableau 1-A, met certains faits particulièrement en évidence, notamment:

- la disproportion entre les huit commissions au point de vue taille. Il n'est pas nécessaire de s'attarder sur les détails de cette disproportion déjà très bien connue; un examen rapide du tableau suffit pour s'en faire une très juste idée;

- le caractère déjà à peu près exclusivement linguistique des deux commissions protestantes de Lakeshore et du P.S.B.G.M.;

- le statut nettement minoritaire du secteur anglophone de chacune des commissions catholiques, à l'exception toutefois de Baldwin-Cartier qui présente le cas unique d'une parité presque parfaite entre ses deux secteurs linguistiques;

- la proportion globale assez élevée (40.4%) de la clientèle scolaire de langue anglaise.

Il eut sans doute été intéressant d'analyser à fond cette caractéristique particulière mais il était impossible de le faire de façon satisfaisante dans les délais fixés et d'obtenir au préalable des commissions scolaires, en cette période de fin d'année scolaire et de départ en vacances, toutes les données pertinentes. Il y a lieu de signaler toutefois, d'une part, que le Tableau 15, en page 154 du volume 3 du Rapport Gendron, donne, pour la population de langue maternelle française dans l'Île de Montréal en 1971, une proportion de 61.2% et, pour la population anglaise et "autres", une proportion globale de 39.4%, assez voisine par conséquent du 40.4% ci-haut mentionné.

Le même Rapport Gendron indique par ailleurs, en annexe, dans le Tableau A-16, page 491, que la "Distribution numérique proportionnelle et comparative, par origine ethnique des élèves inscrits dans les classes anglaises de la C.E.C.M.", suite à une longue évolution depuis 1930-31, s'établissait comme suit en 1971-72: origine française, 13.38%; origine britannique, 25.46%; autres origines, 61.18%. Il est permis de penser que l'analyse des données de 1974-75 révèlerait les mêmes tendances générales.

b) Prévisions pour 1975-76

Le Tableau 1 présente aussi la synthèse des prévisions provisoirement établies pour la prochaine année scolaire. Il serait assez difficile, pour ne pas dire imprudent ou même téméraire, de prétendre analyser ces prévisions auxquelles il est impossible de prêter un caractère de certitude. Elles ne se basent, en effet, dans la plupart des cas, que sur les inscriptions forcément incomplètes de mars dernier; elles ne peuvent donc tenir compte des inscriptions additionnelles de septembre prochain; elles ont même été établies presque partout, avant que ne soit appliquée la réglementation prévue dans le contexte de la loi 22 pour ce qui concerne la langue d'enseignement. Elles ne sont donc présentées qu'à titre indicatif et doivent être interprétées sous toute réserve.

Si, toutefois, on les regroupe comme les données de 1974-75, sous forme d'un semblable tableau - Tableau 1-B, ci-dessous - on constate très peu de changement. Tout au plus, semble-t-il s'y dessiner un très léger glissement, - vraisemblablement non-significatif et seulement apparent, - en faveur de la clientèle scolaire de langue anglaise, dont le pourcentage total passerait de 40.3% (Tableau 1-A) à 40.6% (Tableau 1-B).

Tableau 1-B

	Total	Secteur francophone		Secteur anglophone	
		Nombre	%	Nombre	%
Verdun	10046	8143	81.1%	1903	18.9%
Ste-Croix	10919	7731	70.9%	3188	29.1%
B.-Cartier	19545	10087	51.6%	9458	48.4%
S.-St-Louis	19101	12745	66.2%	6356	33.8%
J.-Le Royer	31135	23540	75.6%	7595	24.4%
C.E.C.M.	174700	133875	76.6%	40825	23.4%
Lakeshore	16448	-	-	16448	100. %
P.S.B.G.M.	50605	1425	2.7%	49180	97.3%
Total	332499	197546	(59.4%)	134953	(40.6%)

La situation, en septembre prochain, sera donc encore vraisemblablement la même qu'au 30 juin dernier.

c) Tendances particulières

Même s'il semble indiquer que la situation sera encore à peu près la même en septembre 1975, le Tableau 1 permet aussi de déceler, au moins dans leurs grandes lignes, certaines tendances évolutives de la population scolaire depuis septembre 1973.

On y constate d'abord une tendance générale à la baisse dans chacune des catégories ou divisions, aussi bien du secteur francophone que du secteur anglophone. Il y a exception dans le cas de Jérôme-Le Royer, où les gains du secteur anglophone ont compensé jusqu'ici les pertes du secteur francophone pour se solder par une faible mais constante augmentation d'une année à l'autre.

L'étude, commission scolaire par commission scolaire, des données du Tableau 1 révèle aussi certaines tendances particulières et même quelques anomalies probablement dues à l'imprécision relative des prévisions 1975-76.

A Verdun, le tableau reflète la tendance générale à la diminution graduelle de la clientèle scolaire. Toutefois, la baisse prévue de 531 élèves au secteur francophone secondaire - baisse sept (7) fois plus forte que l'an dernier, où elle n'était que de 73 - laisse quelque peu perplexe et même sceptique.

A Sainte-Croix, on constate également une tendance à la baisse: plus marquée chez les élèves francophones que chez les élèves anglophones, à l'élémentaire; plus prononcée pareillement chez les élèves francophones que chez les élèves anglophones, au cours secondaire.

A Baldwin-Cartier, le tableau révèle une diminution très forte de l'élémentaire anglais et une baisse plus accentuée de la clientèle francophone que de la clientèle anglophone du cours secondaire. Ceci s'explique peut-être, selon les commentaires recueillis, par le double fait que, d'une part, un certain nombre de jeunes anglophones faisaient jusqu'ici leur élémentaire en français, puis leur secondaire en anglais et que, d'autre part, les élèves francophones se dirigent plus nombreux vers le secondaire privé.

A Sault-Saint-Louis, la diminution, de 1973-74 à 1974-75, est beaucoup plus sensible à l'élémentaire français (380 élèves ou 5.1%) qu'à l'élémentaire anglais (67 élèves seulement ou 1.7%). Il en est de même au secondaire, où le secteur français diminue de 221 élèves (3.8%) alors que le secteur anglais ne baisse que de 21 élèves (0.7% seulement). Si l'on s'en rapporte aux prévisions encore incertaines de 1975-76, il semble que les diminutions s'équilibreraient beaucoup mieux, l'an prochain, tant à l'élémentaire qu'au secondaire.

Jérôme-Le Royer, ainsi qu'il a déjà été signalé plus haut, présente un double phénomène. C'est, d'une part, la seule des huit commissions scolaires de l'île qui accuse une faible mais constante augmentation annuelle globale de ses effectifs. Ce qui surprend cependant, d'autre part, c'est que cette augmentation

globale entre 1973-74 et 1974-75 (264 élèves de plus) est due au fait que les gains du secteur anglophone (704 au total) compensent et surpassent les pertes du secteur francophone (440 en tout). Et le même phénomène pourrait se répéter entre 1974-75 et 1975-76, si l'on s'en rapporte à la tendance indiquée par les chiffres provisoires de 1975-76.

A la C.E.C.M., qui diminue chaque année, depuis deux ans, d'un nombre d'élèves équivalent à l'inscription totale de la C.E.C.V., le Tableau 1 montre que les diminutions entre les chiffres de 1973-74 et ceux de 1974-75 sont proportionnellement plus fortes à l'élémentaire francophone (-7.5%) qu'à l'élémentaire anglophone (-5.4%) et au secondaire francophone (-8%) qu'au secondaire anglophone où l'on constate même une légère augmentation (+0.8%). Il est possible que l'on constate de semblables diminutions proportionnelles entre les effectifs de 1974-75 et ceux de 1975-76, lorsque les inscriptions seront définitivement vérifiées au 30 septembre 1975.

Lakeshore, qui ne comporte pas de secteur francophone, est donc une commission scolaire linguistique, tout aussi bien qu'une commission scolaire confessionnelle. Elle est peut-être la seule à déclarer une augmentation à peu près générale de ses effectifs, aussi bien élémentaires que secondaires, pour 1974-75. Il semble cependant probable que cette augmentation sera suivie d'une diminution sensiblement de même ordre, en septembre 1975.

Au P.S.B.G.M., on retrouve la tendance générale à une diminution annuelle des inscriptions, sauf toutefois en ce qui concerne le secteur français en voie d'expansion, qui affiche une augmentation globale de 155 élèves (12.1%) entre 1973-74 et 1974-75 et connaîtra, semble-t-il, une augmentation de même ordre en 1975-76.

Il reste que, selon toute probabilité, les effectifs des diverses commissions scolaires de l'Île de Montréal, même s'ils manifestent depuis quelques années des tendances variables à la diminution, seront dans la même situation relative en septembre prochain qu'ils l'étaient en juin dernier. En résumé: une vaste commission - hors de proportion avec les autres - aux deux secteurs linguistiques parallèles, inégaux de taille mais complètement distincts et pratiquement autonomes; deux commissions protestantes, disparates par leurs effectifs - dans le rapport de 3 à 1 - mais sensiblement identiques par leur caractère linguistique à peu près exclusivement anglophone; une commission scolaire divisée en deux secteurs linguistiques de même taille et fonctionnellement autonomes; quatre commissions enfin, dont deux proportionnellement très petites, où le secteur anglophone est nettement en état de minorité.

La langue et les structures

La très grande majorité des personnes consultées a posé comme principe de base, au plan organisationnel, que chacun des deux groupes linguistiques principaux, français et anglais, en raison précisément des différences socio-culturelles fondamentales qui les distinguent l'un de l'autre, doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services nécessaires à son plein épanouissement. Et il va sans dire que ces services essentiels, dans l'esprit de l'ensemble des participants, englobent nécessairement les structures destinées à servir immédiatement les élèves et les écoles: structures d'encadrement hiérarchique (directeurs d'école, directeurs de district,...), structures d'animation pédagogique (conseillers, animateurs, consultants, coordonnateurs,...), structures des services aux étudiants (orienteurs, psychologues, animateurs de vie étudiante, de pastorale, etc,).

Qu'en est-il en fait? L'organisation des écoles au 30 juin 1975 correspond-elle à cet énoncé de principe? Chacun des deux groupes linguistiques est-il adéquatement encadré et servi dans sa propre langue?

a) Organisation des écoles

Le Tableau 2 apporte une première réponse, au niveau de l'organisation des écoles. Il s'agit d'une réponse à la fois globale et partielle: globale en ce qu'elle donne une vue d'ensemble de la situation, partielle en ce que l'étude doit en être complétée, explicitée par les précisions supplémentaires et applications particulières recueillies auprès des responsables consultés dans les commissions scolaires.

ORGANISATION DES ÉCOLES EN FONCTION DE LA LANGUE

AU 30 JUIN 1975

ECOLES ELEMENTAIRES (1)(2)

	Secteur français (4)		Secteur anglais (4)	
	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles
Verdun	4659	10	999	2
Ste-Croix	4732	14	1740	5
B.-Cartier	6595	11	5336	13
S.St-Louis	7999	21	3747	7
J.-Le Royer	14001	32	4259	2
C.E.C.M.	72212	17[illegible]	22962	52
Lakeshore	-	-	9550	23
P.S.B.G.M.	725	3	29039	71
Total	115923	2[illegible]	79930	175

ECOLES SECONDAIRES (1)(3)

	Secteur français (4)		Secteur anglais (4)	
	Elèves	Ecoles	Elèves	Ecoles
Verdun	4333	4	1029	1
Ste-Croix	4099	4	1815	2
B.-Cartier	3634	5	4543	3
S.St-Louis	5553	3	2930	2
J.-Le Royer	9777	8	3014	3
C.E.C.M.	64492	59	19759	17
Lakeshore	-	-	7122	6
P.S.B.G.M.	556	1	23261	21
Total	92434	84	63478	55

(1) Les écoles élémentaires et secondaires sont comptées, non pas en tant qu'édifices mais en tant qu'unités pédagogiques distinctes (qui comprennent parfois deux groupes de classes ou plus - logées dans plusieurs édifices distincts).

(2) Y compris les maternelles, les classes d'accueil et les classes spéciales.

(3) Secondaires, toutes catégories.

(4) Le secteur français et le secteur anglais ne comprennent respectivement que des écoles françaises ou anglaises déclarées écoles françaises autonomes ou écoles anglaises autonomes. Ces chiffres ne comptent donc pas comme unités distinctes les groupes de classes placées en cohabitation dans une école de l'autre langue mais sans autonomie et relevant donc entièrement, soit de l'école où elles sont placées, soit d'une autre école de même caractère linguistique située dans le voisinage.

A Verdun, l'organisation des écoles est conforme au principe énoncé. Chacun des deux secteurs linguistiques a ses propres écoles. Aucune classe anglaise n'est en cohabitation dans une école de langue française. Il y a bien un édifice abritant une école élémentaire française et une école élémentaire anglaise sous le même toit mais ces deux écoles sont autonomes, entièrement distinctes l'une de l'autre.

A Sainte-Croix, l'organisation des écoles correspond également au principe invoqué. 175 élèves anglophones sont en cohabitation temporaire dans une école française mais relèvent entièrement d'une école anglaise avoisinante.

A Baldwin-Cartier, chacun des deux secteurs, français et anglais, a son propre réseau d'écoles. Les 11 écoles élémentaires françaises et les 13 écoles élémentaires anglaises sont entièrement distinctes. Les écoles secondaires ne sont pas toutes distinctes physiquement; on peut trouver une école secondaire française et une école secondaire anglaise dans le même édifice - exemple: la Polyvalente de Pierrefonds et Pierrefonds Comprehensive High School - mais elles demeurent complètement distinctes aux points de vue pédagogique et administratif. Ceci n'empêche d'ailleurs pas l'utilisation commune et même simultanée de certains locaux car, même si on partage la conviction de principe que chaque secteur doit pouvoir s'épanouir dans sa propre langue, on croit également qu'il est excellent

de susciter entre les deux groupes linguistiques des occasions de rencontres mutuellement enrichissantes et génératrices de compréhension et de bonne entente.

A Sault-Saint-Louis, on procède selon le même schème de pensée. Le secteur anglophone a ses propres écoles: 7 écoles élémentaires et 2 écoles secondaires complètement distinctes. Cinq (5) classes élémentaires anglaises sont en cohabitation physique à l'école élémentaire Notre-Dame-des-Rapides mais relèvent exclusivement de l'école anglaise Laurendeau-Dunton. Trois (3) édifices abritent chacun une école française et une école anglaise mais chacune de ces écoles demeure distincte et relève uniquement de son propre secteur linguistique.

L'organisation des écoles élémentaires de la commission scolaire Jérôme-Le Royer déroge de la ligne de pensée suivie partout ailleurs. Le Tableau 2 révèle, en effet, qu'il ne s'y trouve que 2 écoles élémentaires anglaises autonomes pour 4,258 élèves anglophones, alors que le secteur français compte 31 écoles pour 14,000 élèves. La situation, en fait, est la suivante. Dans Ville d'Anjou, la population scolaire anglophone est adéquatement servie par une (1) école élémentaire anglaise autonome. Il en est de même à Pointe-aux-Trembles. Par contre, dans St-Léonard, depuis bon nombre d'années, semble-t-il, tous les élèves du secteur anglais - dont près de 90% ne sont pas d'origine anglophone - sont placés en cohabitation dans 9 écoles

élémentaires dirigées et administrées par des principaux de langue française, dont plusieurs sont secondés par des assistants - principaux également de langue française, même si les élèves anglophones sont en majorité numérique dans 4 de ces écoles. Il s'ensuit que, d'après les renseignements recueillis, les parents des élèves du secteur anglophone se plaignent amèrement de cette situation et déplorent vivement être privés de l'encadrement et de l'animation nécessaires. L'organisation des écoles secondaires semble, par contre, tout à fait conforme à la ligne générale de pensée.

A la C.E.C.M., les deux secteurs linguistiques, parfaitement parallèles, administrent respectivement leurs propres écoles élémentaires et secondaires. Quelques groupes de classes seulement sont placés en cohabitation dans des écoles de l'autre langue mais relèvent dans chaque cas d'une "école-mère" de même langue située dans le proche voisinage.

Lakeshore, on l'a déjà souligné, peut être considérée comme une commission scolaire linguistique tout autant que comme une commission scolaire confessionnelle. Il ne s'y trouve pas d'école ni de classe francophone, sauf peut-être les classes d'immersion mais ces classes d'un type didactique spécial ne servent, en fait, que des élèves anglophones, en quasi totalité.

Le P.S.B.G.M. s'efforce de bien servir sa clientèle francophone très restreinte - un peu plus de 2% seulement - mais en voie d'expansion. Les 725 élèves francophones du cours élémentaire ont à leur disposition 3 écoles élémentaires classées comme écoles de langue française, sous la responsabilité de directeurs d'école au moins bilingues, même si ces écoles comptent également des classes anglaises et sont administrées en même temps en anglais et en français. Les 556 élèves du secondaire ont, pour leur part, leur propre école secondaire exclusivement française.

En résumé, sauf dans le cas de Jérôme-Le Royer - pour le cours élémentaire seulement et en raison d'une délicate situation de fait qui dure depuis des années - l'organisation des écoles est faite selon un modèle nettement linguistique qui s'inspire directement du principe de base invoqué plus haut.

b) Structures pédagogiques des commissions scolaires

Les Tableaux numéro 3 - "Direction générale et Services d'Enseignement", page 76; numéro 4 - "Services aux étudiants", page 77; numéro 6 - "Personnel enseignant dans les écoles", page 78 et numéro 8 - "Conseillers pédagogiques", page 79, ont pour objet de fournir les renseignements requis pour une évaluation adéquate des structures pédagogiques au niveau des commissions scolaires. La méthode suivie est, la même que précédemment; elle consiste en une étude du cas de chaque commission scolaire,

complétée par la synthèse des principaux faits et des principales tendances qui s'en dégagent ou qui s'y rapportent.

Pour faciliter ce travail, le Tableau 3-A "Structures pédagogiques d'encadrement et d'animation" a été préparé, en utilisant ou regroupant les données contenues dans les Tableaux numéros 1-A, 6, 3, 4 et 8. Ce tableau-synthèse résume, dans sa première partie, la situation d'ensemble du secteur majoritaire, français ou anglais, de chaque commission scolaire et, dans sa seconde partie, la plus significative et la plus révélatrice peut-être, la situation particulière du secteur minoritaire, anglais ou français, de chacune des mêmes commissions scolaires, en ce qui concerne leurs structures pédagogiques actuelles considérées en fonction de la langue. La première partie de ce tableau-synthèse indique à la fois, pour chacun des Tableaux numéro 3, numéro 4 et numéro 8, le nombre de personnes affectées au secteur majoritaire et, entre parenthèses, le nombre d'entre elles - forcément bilingues, au moins en principe - qui doivent servir en même temps le secteur minoritaire. La seconde partie du même Tableau 3-A ne donne, sous les mêmes rubriques, que le

TABLEAU 3A

STRUCTURES PÉDAGOGIQUES D'ENCADREMENT ET D'ANIMATION

AU 30 JUIN 1975

SECTEUR MAJORITAIRE, FRANCOPHONE (F) OU ANGLOPHONE (A)

	Elèves du secteur majoritaire	Pourcentage	Nombre total d'élèves	Ecoles élémentaires et secondaires	Directeurs et assistants	Encadrement et animation d'après: Tableau 3 (x) Dir. Générale et enseign.	Tableau 4 (x) Services aux étudiants	Tableau 9 (x) Conseillers pédagog.
(F) Verdun	8992	[illegible]	11020	14	24	5 (5)	13 (5)	10.5 (9)
Ste-Croix	8821	71.3%	12376	18	31	9 ([illegible])	18.5 (2)	6 (4)
B.-Cartier	10229	50.9%	20113	16	29	3 (1)	18.5 (1)	8 (1)
S.-St-Louis	13562	66.6%	20390	24	39	10 (7)	20.8 (2)	6 (1)
J.-Le Royer	23773	76.5%	31050	43	79	13 (13)	45 (12)	13 (16)
C.E.C.M.	141694	76.8%	184415	237	407	64 (14)	286	94 (16)
(A) Lakeshore	16772	100.0%	16772	27	48	9	29.3	10.5
P.S.B.G.M.	51299	97.6%	52500	32	142	11 (11)	33 (33)	30 (24)

(x) Les nombres entre parenthèses indiquent combien de personnes sur le total indiqué servent en même temps les deux secteurs. Ainsi 19 (5) indique que, sur 19 personnes servant la majorité, 5 doivent aussi servir la minorité.

SECTEUR MINORITAIRE, ANGLOPHONE (A) OU FRANCOPHONE (F)

	Elèves du secteur minoritaire	Pourcentage	Nombre total d'élèves	Ecoles élémentaires et secondaires	Directeurs et assistants	Encadrement et animation d'après: Tableau 3 (y) Dir. Générale et enseign.	Tableau 4 (y) Services aux étudiants	Tableau 9 (y) Conseillers pédagog.
(A) Verdun	2028	18.4%	11020	3	6	-	3	0.5
Ste-Croix	3555	28.7%	12376	7	10	1	4	1
B.-Cartier	9884	49.2%	20113	16	26	2	17.3	2.5
S.-St-Louis	6777	33.4%	20339	9	17	2.5	9.1	3.5
J.-Le Royer	7272	23.4%	31050	5	12	-	7 (z)	3
C.E.C.M.	42721	23.2%	184415	69	122	16	55	30
(F) Lakeshore	-	-	16772	-	-	-	-	-
P.S.B.G.M.	1201	2.4%	52500	4	5	-	-	1

(y) Ces nombres indiquent combien de personnes servent exclusivement le secteur minoritaire.

(z) Francophones bilingues servant exclusivement le secteur anglophone.

nombre de personnes exclusivement affectées au secteur minoritaire. A noter que parmi ces dernières, dans les six commissions catholiques, plusieurs sont exclusivement attachées au secteur anglophone, même si elles sont elles-mêmes principalement francophones de langue et de culture.

* Remarque

Nous n'avons pas essayé de tirer des données de ce tableau des "ratios" comparatifs exprimant des rapports précis entre des nombres d'élèves et des nombres correspondants de cadres ou de professionnels à leur disposition. Il nous a semblé, en effet, qu'il y a trop d'insaisissables échanges entre secteurs pour qu'il soit justifiable d'élaborer des mesures absolues qui risqueraient probablement de déformer une réalité trop imprécise parfois et trop fluide pour se prêter validement à un traitement quantitatif.

Il suffira, croyons-nous, de recourir surtout à la seconde partie du Tableau 3-A pour examiner les structures pédagogiques du secteur minoritaire de chaque commission scolaire, en fonction de la langue, en les comparant, au besoin, aux données contenues dans la première partie du tableau et en tenant compte des remarques ou explications recueillies au cours des visites. Ceci devrait permettre, au moins à titre indicatif, de constater l'équilibre et le bien-fondé des structures établies pour la minorité ou d'en déceler, au contraire, les disproportions et les inégalités par trop évidentes.

A Verdun, il n'y a, à vraiment parler, pour 2,028 élèves de langue anglaise, que 2 cadres anglophones: le directeur de l'enseignement secondaire, qui est responsable de l'enseignement secondaire à la fois dans le secteur français et dans le secteur anglais (de même que la directrice francophone de l'enseignement élémentaire l'est à la fois, elle aussi, pour les deux secteurs) et un orienteur de langue anglaise. A noter que, avant l'entrée en vigueur de la loi 71, il y avait un directeur de l'enseignement français élémentaire, un directeur de l'enseignement français secondaire et un directeur anglophone de l'enseignement anglais, élémentaire et secondaire. Tous les autres services d'encadrement et d'animation sont assurés par des francophones qui, en fait, ne sont pas tous bilingues et ne peuvent pas tous, par conséquent, servir adéquatement les classes de langue anglaise. Il en résulte, d'après les informations reçues, que certains parents anglophones ne sont pas satisfaits et ont déjà présenté des réclamations à ce sujet.

A Sainte-Croix, pour 3,555 élèves anglophones, il y a quatre personnes de langue anglaise dans les Services aux étudiants: 2 orienteurs, 1 psychologue et 1 animateur de pastorale. Il y a aussi 1 cadre anglophone à l'Education aux Adultes. Le coordonnateur de l'enseignement anglais, élémentaire et secondaire, est certainement compétent et très efficacement bilingue mais ce n'en est pas moins un francophone.

A Baldwin-Cartier, l'équilibre des structures pédagogiques entre les deux secteurs linguistiques est presque parfait. On y est convaincu, en effet, que chaque secteur doit avoir tous les moyens qu'il lui faut pour se développer selon ses impératifs socio-culturels propres et l'on s'efforce en conséquence d'assurer à chaque groupe, à tous les paliers, des services de qualité. Chaque secteur, en fait, est non seulement distinct mais à peu près complètement autonome, établit ses propres priorités, choisit son propre personnel, etc,.

A Sault-Saint-Louis, pour 6,777 élèves dans le secteur de langue anglaise, il y a 1 directeur et 1 sous-directeur de l'enseignement anglais et 1 cadre anglophone à demi-temps en enfance inadaptée. Il y a également 9 cadres ou professionnels anglophones dans les Services aux étudiants, soit: 3 orienteurs, 2 psychologues, 2.3 animateurs de pastorale et 1.8 autres. Il y a enfin 3.5 conseillers pédagogiques. Tous les autres cadres et professionnels sont francophones mais plusieurs d'entre eux, adéquatement ou raisonnablement bilingues, doivent servir à la fois les deux secteurs. On exprime toutefois la conviction qu'il faudrait un secteur français et un secteur anglais distincts l'un de l'autre et possédant chacun ses propres structures pédagogiques, en raison même des différences socio-culturelles fondamentales qui exigent des programmes et des modes d'enseignement différents. En d'autres termes, on n'est

pas vraiment satisfait de la situation actuelle. Bien des parents anglophones, nous a-t-on dit, souhaiteraient une représentation proportionnelle à l'inscription (33 1/3% environ), en particulier au niveau de la Direction générale, des Services aux étudiants et du Service du personnel, et se sont plaints, paraît-il, de ce que le bulletin d'information ne soit pas assez bilingue. Les enseignants anglophones souhaiteraient, semble-t-il, de leur côté, que tous les officiers de la commission soient assez bilingues pour s'adresser à eux aussi bien en anglais qu'en français.

A Jérôme-Le Royer, même si 2 orienteurs, 1 psychologue, 1 travailleuse sociale, 3 animateurs de pastorale et 3 conseillers pédagogiques sont exclusivement affectés au secteur anglais, il n'y a en réalité que 3 cadres anglophones: 1 coordonnateur de l'enseignement anglais, élémentaire et secondaire, et 2 conseillers pédagogiques, pour 7,272 élèves inscrits comme anglophones. D'où, selon les renseignements recueillis, insatisfaction, plaintes et récriminations de la part des parents, cependant que les enseignants anglophones se plaignent de n'avoir ni l'encadrement ni l'animation pédagogiques nécessaires.

A la C.E.C.M., le secteur français et le secteur anglais sont fonctionnellement distincts. Le secteur anglais, avec ses 42,721 élèves, possède non seulement ses propres écoles élémentaires et secondaires mais également ses propres régions admi-

nistratives (2), comptant chacune - comme les régions francophones - 1 directeur et 3 sous-directeurs. Le secteur anglais possède de plus, à toute fin pratique, son propre Service du personnel, son propre "Department of Studies", ses propres conseillers pédagogiques (30, en tout) et ses propres représentants anglophones aux divers paliers des Services aux étudiants, le tout sous la responsabilité d'un sous-directeur général de langue anglaise. Ce secteur anglophone à peu près autonome aspire cependant à une autonomie plus complète encore, au sein d'une ou de plusieurs commissions anglo-catholiques indépendantes, ainsi que le recommande avec insistance le mémoire présenté au comité de restructuration.

La commission scolaire de Lakeshore, linguistique en fait tout autant que confessionnelle, ne pose évidemment aucun problème de structures pédagogiques. On y pratique, il est vrai, sur une assez large échelle, l'immersion française en milieu anglophone, mais le fait que le directeur général et quelques-uns de ses collaborateurs soient bilingues et que les deux conseillers pédagogiques en enseignement du français, langue seconde, soient tous les deux francophones assure, semble-t-il, aux quelques 80 enseignants francophones, dont un bon nombre, sinon tous, sont bilingues, le mininum d'encadrement et d'animation pédagogiques nécessaires dans ces conditions très particulières.

Il ne se trouve, au P.S.B.G.M., d'après l'inscription au 30 juin 1975, que 1,281 élèves francophones - à peine 2.4% de l'inscription totale - regroupés dans 3 écoles élémentaires (en cohabitation) et dans 1 école secondaire (autonome) de 22 classes. Ces élèves sont servis dans leur langue par 66 enseignants francophones, 5 directeurs et sous-directeurs également francophones ou bilingues et 1 conseiller pédagogique de langue française. Il y a, par ailleurs, dans les écoles anglo-protestantes du P.S.B.G.M., en raison du grand nombre d'élèves en immersion française, au-delà de 300 enseignants francophones, au service desquels on dénombre 3 conseillers pédagogiques francophones et 1 conseiller pédagogique anglophone bilingue, pour l'enseignement du français, langue seconde. Presque tous les autres cadres et professionnels sont anglophones; plusieur, cependant sont raisonnablement bilingues. Les parents des élèves de langue française ont déjà réclamé, nous dit-on, un directeur de langue française pour le secteur français mais cela leur a été refusé en raison du trop petit nombre d'élèves inscrits dans les classes françaises.

En résumé, pour ce qui concerne les structures pédagogiques considérées en fonction de la langue, on peut dire qu'il existe trois catégories de commissions scolaires. Il y a d'abord le cas très particulier de Lakeshore, véritable commission scolaire linguistique qui ne reçoit que des élèves de langue

anglaise et n'a donc aucun problème de représentativité au niveau des structures. Tout au plus, y aurait-il peut-être lieu de penser à des formes accrues d'encadrement et d'animation pour le nombre croissant d'enseignants francophones dans les classes d'immersion française. Le P.S.B.G.M., en raison de sa faible proportion d'élèves de langue française (2.4% seulement), s'apparente assez étroitement au cas de Lakeshore, sous réserve que l'interrogation soulevée plus haut se poserait peut-être avec plus d'insistance, vue le nombre total plus élevé d'enseignants francophones - près de 400.

Il y a ensuite le groupe des commissions scolaires - Baldwin-Cartier et C.E.C.M. - où le secteur français et le secteur anglais sont également bien servis et même, en fait, à peu près entièrement autonomes.

Il y a enfin les quatre (4) autres commissions scolaires où l'on constate, entre les structures pédagogiques des secteurs français et anglais, des disproportions plus ou moins marquées qui ne concordent pas avec les principes ou postulats exposés au début de ce rapport et autorisent même à penser que les deux groupes linguistiques ne reçoivent pas des services de même qualité.

c) Structures administratives des commissions scolaires

La langue n'exige de structures vraiment distinctes, pense la presque totalité des personnes consultées, que dans les secteurs pédagogiques de l'organisation des écoles, de l'encadrement des instituteurs, de l'animation de l'enseignement et des services aux étudiants. Ceci importe beaucoup moins au niveau des services administratifs où il suffit, croit-on, que les cadres supérieurs soient convenablement bilingues aux niveaux de direction et que, par suite, la communication soit assurée de façon satisfaisante entre les divers services et avec les organismes officiels.

Plusieurs sont cependant d'avis qu'il devrait se trouver, au Service du personnel, des cadres francophones pour exercer une sélection vraiment efficace d'enseignants francophones et répondre adéquatement à leurs besoins personnels et, inversement, des cadres anglophones pour servir efficacement les enseignants anglophones. Il faudrait aussi, bien entendu, que ces cadres francophones et anglophones soient tous bilingues pour pouvoir travailler en équipe dans le même Service. En fait, le Tableau 5, révèle que 3 commissions scolaires: Verdun (1), Sainte-Croix (3) et Jérôme-Le Royer (6) n'ont que des cadres francophones au Service du personnel et que les deux

commissions protestantes de Lakeshore (2) et du P.S.B.G.M. (8) n'ont que des cadres anglophones dans leurs Services du personnel pour recruter et servir leurs enseignants francophones de plus en plus nombreux. Ces diverses personnes sont peut-être bilingues; on peut le supposer mais la chose n'a pas été vérifiée. Les 3 autres commissions scolaires, Baldwin-Cartier, Sault-Saint-Louis et la C.E.C.M. ont des cadres francophones et des cadres anglophones pour répondre aux besoins de leurs deux catégories de personnel.

L'enseignement de la langue seconde

Le problème de l'enseignement de la langue seconde est revenu si souvent dans les discussions et la plupart des personnes consultées semblaient y attacher une telle importance, aussi bien du point de vue socio-culturel que psycho-pédagogique et même organisationnel, qu'il a été décidé d'ajouter à l'étude entreprise cette dimension particulière de la question linguistique, même si elle ne touche peut-être pas directement la restructuration. L'enseignement du français, langue seconde, aux anglophones et l'enseignement de l'anglais, langue seconde, aux francophones seront d'abord traités séparément avant d'essayer d'en dégager des conclusions générales. A noter qu'il s'agira presque exclusivement de l'enseignement de la langue seconde à l'élémentaire, puisque cet enseignement est assuré déjà et depuis toujours, à tous les degrés du cours secondaire, par des spécialistes qualifiés engagés spécifiquement à cette fin.

TABLEAU 5

SERVICE DU PERSONNEL (ENSEIGNANT)

AU 30 JUIN 1975

	[illegible]						SAINTE-CROIX						BALDWIN-CARTIER					
	Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur											1							
Directeur-Adjoint																		
Engagement: Personnel Enseignant																	1	
Autres (e.g. Relations de travail)											2							2½
Total	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	3	-	-	-	-	-	1	2½

	SAULT-SAINT-LOUIS						JÉRÔME-LE ROYER						C.E.C.M.					
	Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur					1						1		1			1		
Directeur-Adjoint						1					2		2			1		
Engagement: Personnel Enseignant											3		4			2		
Autres (e.g. Relations de travail)					2								4			2	4	
Total	-	-	-	-	3	1	-	-	-	-	6	-	11	-	-	6	4	-

	LAKESHORE						F.S.B.G.M.					
	Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur				1								1
Directeur-Adjoint				1								2
Engagement: Personnel Enseignant												4
Autres (e.g. Relations de travail)												1
Total	-	-	-	2	-	-	-	-	-	-	-	[illegible]

a) Enseignement du français, langue seconde

Dans toutes les commissions scolaires de l'île de Montréal, le français est enseigné aux élèves anglophones, en conformité avec les directives du Règlement numéro 6, dès la 1ère année et même dès la maternelle. On peut même distinguer deux formes d'enseignement du français, langue seconde: l'enseignement régulier ou "Core program in French as a Second Language - Elementary I-VI" et l'enseignement par "immersion". Ces deux formes d'enseignement seront revues successivement, commission scolaire par commission scolaire.

1o Enseignement régulier

A Verdun, le français est enseigné dès la 1ère année dans les deux écoles élémentaires anglaises mais on nous fait remarquer que l'application du ratio 1/26 s'avère très difficile, qu'il faut pratiquement "surpeupler" les classes pour avoir des spécialistes de l'enseignement de la langue seconde et que ceux-ci, pas assez nombreux, demeurent débordés. On a tout de même réussi à recruter 3 spécialistes et à les faire qualifier par le plan DEL dont on se déclare très satisfait. On se souviendra que le plan DEL est le PLAN DE DEVELOPPEMENT DES LANGUES conçu par le Ministère de l'éducation.

TABLEAU 7

SPECIALISTES EN LANGUE SECONDE*
DANS LES ECOLES ELEMENTAIRES
AU 30 JUIN 1975

	VERDUN			SAINTE-CROIX		
Ceux qui enseignent Seulement:	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total
Le franç. langue sec.	3	-	3	5	2	7
L'anglais langue sec.	4	2	6	-	-	-

	BALDWIN-CARTIER			SAULT-SAINT-LOUIS		
Ceux qui enseignent Seulement:	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total
Le franç. langue sec.	13	4	17	8.1	-	8.1
L'anglais langue sec.	4.5	3	7.5	7	-	7

	JEROME-LE ROYER			C.E.C.M.		
Ceux qui enseignent Seulement:	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total
Le franç. langue sec.	4	-	4	-	62	62
L'anglais langue sec.	7.5	5	12.5	6	-	6

	LAKESHORE			P.S.B.G.M.		
Ceux qui enseignent Seulement:	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total	Prof. Franc.	Prof. Angl.	Total
Le franç. langue sec.	7	11	18	106	-	106
L'anglais langue sec.	-	-	-	-	2.5	2.5

* Enseignants qui, à l'intérieur des normes du Ministère et en vertu d'une entente locale, ne sont titulaires d'aucune classe mais enseignent la langue seconde, comme spécialistes, dans un certain nombre de classes d'une ou plusieurs écoles.

A Sainte-Croix, il y a en tout, d'après les chiffres fournis, 7 spécialistes pour 5 écoles élémentaires anglaises. Les uns sont véritablement spécialistes à plein temps et n'enseignent donc que le français; les autres sont "spécialistes de rotation", c'est-à-dire qu'ils demeurent titulaires d'une classe et y enseignent toutes les matières, y compris le français, mais enseignent également le français, langue seconde, dans au moins deux autres classes. On considère, là aussi, que les spécialistes ont une bien lourde charge et l'on suggère une amélioration du ratio pour diminuer, si possible, le nombre d'élèves dans chaque classe, car on considère qu'il est très difficile de donner un enseignement exclusivement oral de qualité à des groupes trop nombreux.

A Baldwin-Cartier, l'enseignement du français, langue seconde, dans les 13 écoles élémentaires du secteur anglais, est assuré par des spécialistes à plein temps, dont la plupart ont été formés par le plan DEL. On signale toutefois que ces spécialistes sont surchargés par un enseignement exclusivement oral dans des classes "surpeuplées" dont les titulaires, eux, ont des périodes libérées grâce au travail des spécialistes.

A Sault-Saint-Louis, on compte sur le travail des 8 spécialistes pour assurer l'enseignement du français, langue seconde, de la 1ère, et même de la maternelle, à la 6ième année inclusivement, dans 7 écoles élémentaires anglaises. On se plaint également de ce que la tâche des spécialistes soit trop lourde comparée à celle des titulaires.

A Jérôme-Le Royer, on nous informe que, de 1ère à 4ième année inclusivement, ce sont les titulaires eux-mêmes, en grande majorité, qui enseignent le français, langue seconde, dans leur classe respective, à raison de 100 à 150 minutes par semaine. Il n'y a, par ailleurs, que 4 spécialistes (voir Tableau 7) pour les 2 écoles élémentaires anglaises autonomes - une à Ville d'Anjou et une à Pointe-aux-Trembles - et pour les classes anglaises placées en cohabitation dans 9 écoles élémentaires françaises de Saint-Léonard. On nous signale, à ce propos, que les enseignants sont opposés à l'emploi de spécialistes à l'élémentaire "...pour ne pas augmenter le nombre d'élèves par classe." On fait également remarquer que, dans les écoles où il y a cohabitation, la rotation et les échanges entre enseignants francophones et enseignants anglophones sont impossibles, en pratique, parce que l'enseignement de l'anglais, langue seconde, ne

commence qu'en 5ième année alors que celui du français, langue seconde, débute dès le tout début du cours élémentaire, - ce qui fait que la rotation, quand elle se réalise, ne s'établit qu'entre enseignants du même secteur linguistique.

A la C.E.C.M., enseignement du français aux élèves anglophones, à raison de 20 minutes par jour en 1ère, 2ième et 3ième et de 30 minutes par jour en 4ième, 5ième et 6ième inclusivement. Quelques titulaires seulement donnent eux-mêmes cet enseignement à leurs propres élèves. Cet enseignement est normalement assuré dans chacune des 52 écoles élémentaires anglaises par au moins un spécialiste qualifié; il y en a 62 en tout mais il en faudrait encore une dizaine de plus, nous dit-on, pour répondre adéquatement à tous les besoins. Ces spécialistes ont été formés, en partie par le plan DEL, en partie par les stages intensifs antérieurs organisés par la C.E.C.M. en collaboration avec les autorités universitaires concernées. On émet, à ce sujet, l'opinion que le plan DEL a des structures trop rigides, qu'il refusait, au début, les spécialistes déjà en place qui en auraient eu vraiment besoin et qu'il refuse encore le recyclage nécessaire de certains spécialistes insuffisamment qualifiés

mais déjà en place au secondaire et difficilement déplaçables. On déplore aussi que la sélection des candidats au plan DEL soit faite à l'aide d'un test "éventé" et qu'on ait tendance à choisir les candidats les plus faibles, qui ont une connaissance beaucoup trop déficiente de la langue française pour profiter pleinement de la formation méthodologique visée par le plan de développement.

A Lakeshore, on déclare que le ratio 1/26 est insuffisant pour répondre aux besoins de l'enseignement du français, langue seconde, à compter de la maternelle, en même temps qu'aux autres besoins de l'élémentaire, notamment en éducation physique et en musique. On fait remarquer qu'il y avait plus de spécialistes de l'enseignement du français, langue seconde, lorsque la taxe scolaire était fixée localement. Il n'y a présentement, pour les 23 écoles élémentaires, toutes anglaises, de Lakeshore, que 18 spécialistes à plein temps: 7 formés autrefois à McDonald College, grâce à l'initiative locale, et 11 formés par le plan DEL. De nombreux titulaires doivent donc enseigner le français eux-mêmes à leurs élèves, de façon parfois très inefficace. On signale aussi que plusieurs enseignants possédant les aptitudes requises refusent d'enseigner le français, langue seconde, comme spécialistes, ou abandonnent après un an ou deux, parce que ce type d'enseignement exclusivement oral, à des groupes nombreux, leur semble trop exigeant.

Au P.S.B.G.M., on nous assure que tous les professeurs de français, langue seconde, à l'élémentaire comme au secondaire, sont des spécialistes et que seuls quelques titulaires isolés enseigneraient eux-mêmes le français dans leurs propres classes. Quinze (15) spécialistes, nous dit-on, ont bénéficié à date du plan DEL; la majorité reste donc à perfectionner au point de vue méthodologique. On estime également que cela constitue une tâche trop lourde que d'assurer un enseignement qui doit demeurer continuellement vivant, dynamique, donc facilement exténuant, à 8 groupes par jour, à tous les niveaux, de la maternelle à la 6ième année inclusivement, dans des classes combinées (2e-3e; 4e-5e; etc.) de plus en plus nombreuses en raison de la baisse des inscriptions.

Ce tour d'horizon permet également de déduire des informations recueillies:

- que l'attitude des élèves est de plus en plus positive, en général, si on la compare à l'attitude indifférente et parfois hostile d'il y a dix ans. Elle est peut-être même plus positivement motivée dans les milieux très fortement anglophones que dans les régions à majorité francophone prononcée, où les jeunes anglophones, baignant déjà dans un milieu très français, ont trop facilement l'impression d'en savoir déjà assez long et donc de perdre leur temps.

- que les parents anglophones sont très bien disposés dans l'ensemble et tiennent à ce que l'enseignement du français débute le plus tôt possible. Plusieurs, non seulement dans les deux commissions protestantes, exclusivement ou très majoritairement anglophones, mais aussi dans deux commissions catholiques, Baldwin-Cartier et Sault-Saint-Louis, réclament des cours d'immersion. Une faible proportion seulement resterait indifférente à l'égard de cet enseignement, "...même si la loi 22 a gâté l'atmosphère..." dans les milieux anglophones.

- que l'attitude des enseignants est plus diversifiée, allant de l'approbation totale à certaines formes d'opposition idéologique, en passant par l'indifférence ou la prudente réserve. On nous signale, à Jérôme-Le Royer, que plusieurs préféreraient qu'on n'enseigne pas de français en 1ère, 2ième et 3ième, parce que les élèves, italiens en majorité, ne comprennent déjà pas assez bien l'anglais pour recevoir efficacement l'enseignement en anglais, - sur lequel il faudrait donc surtout insister. On rapporte, par ailleurs, dans les deux commissions protestantes de Lakeshore et du P.S.B.G.M., que des problèmes d'ordre syndical commencent à se dessiner. Les enseignants anglophones unilingues deviennent inquiets devant l'augmentation du nombre des engagements d'enseignants francophones requis par la multiplication des classes d'immersion et par l'enseignement de plus en plus généralisé de certaines disciplines en français.

- que les résultats sont décrits comme très satisfaisants, accusant une nette amélioration depuis quelques années, particulièrement dans le cas des élèves qui peuvent profiter de contacts complémentaires avec des francophones dans des conditions de vie réelle, en dehors de l'école.

2o <u>Enseignement du français en classes d'immersion</u>

Quatre (4) commissions scolaires sur huit (8) offrent présentement, au libre choix des parents anglophones, des classes d'immersion française où les élèves intéressés peuvent recevoir l'enseignement en français, en totalité ou en partie, pendant un certain nombre d'années, au cours de leurs études élémentaires ou secondaires.

Notons cependant tout de suite que "...Nous appelons ce genre de classe "immersion" à défaut de mieux. Il a été popularisé par le Dr Wallace Lambert, à l'occasion d'expérience sur de petits anglophones qui apprenaient le français. Nos collègues du secteur anglais parlent de "total immersion" pour exprimer la condition de l'étudiant qui reçoit tous ses cours en français. Il y a une faille, cependant, c'est que le cours se donne dans une école anglaise où tous les messages sont donnés en anglais. Les jeux, les récréations, les autres professeurs, tout le monde en général est anglais.

La véritable .. "total immersion" serait l'école française où non seulement l'enfant apprendrait cette langue mais subirait l'influence du contexte culturel français..." (2)

Cette mise au point étant faite, l'organisation des classes d'immersion dans chacune des quatre commissions scolaires concernées sera brièvement résumée.

P.S.B.G.M.

Il y a des classes d'immersion au P.S.B.G.M. depuis 1968. Les premières ont été ouvertes à la suite de pressions exercées par un groupe de parents, à partir de l'expérience déjà en cours à St-Lambert depuis 1965.

On y trouve deux courants différents:

- Maternelle à 6ième année inclusivement
- 7ième à 12ième (Secondaire I à V) inclusivement

Le "dosage" en français varie en cours de route:

- Maternelle à 6ième année inclusivement
  - Mat., 1ère, 2ième - 80% de français environ
  - 3ième - 60% de français environ
  - 4ième, 5ième, 6ième - 40% de français environ
- Secondaire I à Secondaire V
  - Sec. I - 80% de français environ
  - Sec. II à Sec. V - 40% de français environ

---

(2) Extrait de "Groupes optionnels d'immersion" - Organisation 1975-76 - Commission scolaire Baldwin-Cartier. 21 avril 1975 - page 6

On compte plus de 300 enseignants francophones au P.S.B.G.M. (Tableau 6) pour appliquer ce vaste programme qui, au 30 septembre 1974, au début de la dernière année scolaire, impliquait 8,006 élèves.

L'attitude très motivée des participants - basée entièrement sur le libre choix - est évidemment excellente et les résultats, très rigoureusement contrôlés par la section de recherche du "Department of Studies", s'avèrent très positifs. Il ne semble pas, d'après ces contrôles, qu'il y ait de retard dans le développement intellectuel ni d'entrave sérieuse au bon apprentissage de la langue maternelle; tout au plus aurait-on décelé des faiblesses jugées temporaires, en prononciation et en orthographe. On signale toutefois quelques difficultés plus ou moins sérieuses dans l'application de ce programme optionnel, notamment:

- recruter et garder tous les enseignants francophones (ou parfaitement bilingues) requis;
- adapter les programmes et les horaires;
- se procurer tout le matériel pédagogique nécessaire;

  Il a fallu et il faut encore le fabriquer sur place en majeure partie (en collaboration avec Lakeshore);

- faire face à l'anxiété croissante des enseignants anglophones unilingues devant la diminution pour eux du nombre de postes disponibles, au profit de l'engagement de plus en plus nombreux d'enseignants francophones ou vraiment bilingues (50% des postes nouveaux en 1975-76).

Lakeshore

Les premières classes d'immersion française à Lakeshore ont été ouvertes en septembre 1972, pour faire suite aux recommandations d'un comité consultatif permanent composé de parents, de professionnels de l'enseignement, d'administrateurs scolaires.

On y trouve, là aussi, deux courants distincts:

- à l'élémentaire, 2e cycle: 4ième, 5ième, 6ième années "pour ne pas risquer de nuire au développement des élèves..."

  "There is conflicting research... Penfield says that a second language should be learned as early as possible. Others contend that the learning of a second language should start only after some ground work in the mother tongue has been completed. This is why "immersion" courses in Lakeshore start only in Grade 4. McGill experts who have scrutinized our experiment in French immersion have reached no adverse conclusion about ill effects on the development of the Intellect..." (note prise au cours de l'une des visites effectuées à Lakeshore)

- au secondaire: en Sec. I et Sec. II

Le "dosage" de français varie graduellement:

- à l'élémentaire: en 4ième: 90% de français environ

  en 5ième: 90% de français environ

  en 6ième: 50% de français environ

- au secondaire: en Sec. I : 50% de français environ

  en Sec. II: 50% de français environ

La proportion d'élèves impliqués, en 1974-75

en 4ième: 53%	en Sec. I : 38%
en 5ième: 37%	en Sec. II: 20%
en 6ième: 29%	

L'attitude des participants, tous volontaires, est très motivée. Les résultats sont bons et, selon les évaluations effectuées par deux chercheurs de la Faculty of Education de McGill ainsi que par la section de recherche du Service des études de Lakeshore, on ne décèle aucun retard significatif du rythme de développement intellectuel, pas plus que du rythme normal d'apprentissage de la langue maternelle ou des autres matières apprises en français. Par contre, ainsi qu'il a déjà été signalé, les possibilités de "pratiquer" le français en dehors de la classe, dans un contexte vraiment adéquat, sont pour le moins restreintes dans le milieu presque totalement anglophone de Lakeshore.

Baldwin-Cartier

Il y a également, à Baldwin-Cartier, deux courants d'immersion française pour élèves anglophones:

- classes d'immersion totale, en 6ième élémentaire, dans 3 centres où l'on regroupe les élèves venant des 13 écoles élémentaires anglaises ("feeder schools")
- cours d'immersion partielle dans 3 "High Schools"

en Sec. I :	français, géographie, mathématiques
en Sec. II :	3 sujets, au choix, parmi: français, histoire, arts, mathématiques
en Sec. III:	jusqu'à 3 sujets: français, culture et littérature du Québec, sciences.

On exprime l'opinion, comme au P.S.B.G.M. et à Lakeshore, que l'immersion française, totale ou partielle, n'affecte pas l'efficacité de l'enseignement et ne cause aucun retard sérieux dans le rendement scolaire. Cette opinion ne s'appuie sur aucune évaluation vraiment systématique mais elle reflète le consensus des opinions des participants et se base principalement sur leur expérience de l'enseignement.

Sault-Saint-Louis

Cette commission scolaire compte des classes d'immersion française en:

Maternelle : 88 élèves sur 326, immersion à peu près de 100%

1ère année : 88 élèves sur 355, immersion à 90% environ

2ième année : 55 élèves sur 426, immersion à 85% environ

3ième année : 67 élèves sur 449, immersion à 75% environ

Les remarques consignées, ci-haut, dans le cas de Baldwin-Cartier, s'appliquent également au cas de Sault-Saint-Louis.

Remarque - Enseignement du français dans les "classes d'accueil"

Le français est également enseigné dans les "classes d'accueil", non pas cependant comme langue seconde mais comme langue de communication et d'apprentissage, permettant aux élèves qui les fréquentent de s'intégrer graduellement à la communauté francophone et de s'instruire en français.

La classe d'accueil, en effet, est une classe spéciale de transition, créée à l'intention des enfants immigrants qui ne parlent déjà ni le français ni l'anglais, dans le but spécifique de les préparer à recevoir l'enseignement en français. Chaque élève y séjourne, en moyenne, de 6 à 10 mois, jusqu'à ce qu'il lui soit possible de fréquenter normalement l'école française la plus proche de son domicile, au degré correspondant à son groupe d'âge et aux études antérieurement complétées dans son pays d'origine.

Il n'entre pas dans le cadre de ce rapport de traiter en profondeur de cette forme d'enseignement qui n'a pas de rapport direct avec la restructuration mais il ne sera probablement pas inutile d'en donner un bref aperçu.

D'après les renseignements obtenus, dans les commissions scolaires catholiques, à l'exception de Verdun où l'on nous informe qu'il n'y a à peu près pas d'immigrants, on place en pré-maternelle ou en maternelle d'accueil les enfants immigrants âgés de 4 et 5 ans et on les initie tout naturellement au français parlé, grâce auquel ils pourront s'intégrer au cycle régulier du cours élémentaire, dès la 1ère année, à l'âge de 6 ans. Quant aux élèves de 6 à 17 ans, seule la C.E.C.M. a reçu jusqu'à présent, dans les classes créées spécialement à leur intention, ceux dont elle réussissait à convaincre les parents qu'il y allait du meilleur intérêt de leurs enfants d'opter pour le français. On trouvait à la C.E.C.M. en 1974-75:

55 pré-maternelles et maternelles d'accueil

30 classes d'accueil de niveau élémentaire

21 classes d'accueil de niveau secondaire

Quelque 1,500 jeunes immigrants de 6 à 17 ans devaient passer par les classes d'accueil de la C.E.C.M. en 1974-75, pour être graduellement dirigés ensuite vers les écoles de langue française de leur quartier ou de leur commission scolaire respective. A compter de septembre 1975, chaque commission scolaire catholique, sauf Verdun, aura ses propres classes d'accueil pour enfants de 6 à 17 ans.

La situation est différente dans les deux commissions protestantes de Lakeshore et du P.S.B.G.M. et dans le secteur anglophone de la C.E.C.M. où l'on ne trouve aucune classe d'accueil. On n'y semble pas trouver nécessaire, en effet, de préparer d'abord les élèves à suivre leurs cours en anglais; on les place tout simplement dans le bain linguistique d'une classe régulière anglaise où il semble bien que la plupart finissent par s'intégrer, plus ou moins facilement, plus ou moins rapidement.

Comment se fait-il que les jeunes immigrants s'intègrent directement dans les classes anglaises mais qu'il faille des mesures spéciales pour les intégrer dans les classes françaises? Plusieurs se posent cette question. Il n'est pas possible cependant, faute de données suffisantes, d'y répondre adéquatement dans le contexte du présent rapport. Cela nécessiterait une étude sociologique vraiment plus poussée.

b) Enseignement de l'anglais, langue seconde

L'anglais est enseigné comme langue seconde dans toutes les commissions scolaires de l'île - sauf dans celle de Lakeshore où il n'y a pas de classes francophones - à compter de la 5ième année, comme le prescrit le Règlement numéro 6, et même plus tôt dans au moins trois cas.

C'est d'abord le cas de Verdun où, "depuis toujours" l'enseignement de l'anglais aux élèves de langue française débute un an plus tôt, en 4ième année, dans les 14 écoles élémentaires du secteur français. Le Tableau 7 révèle qu'il s'y trouve en tout 6 spécialistes: 4 francophones et 2 anglophones, mais on nous fait remarquer qu'un seul d'entre eux et que seulement dix des "spécialistes de rotation" qui enseignent également l'anglais, langue seconde, dans leur propre classe et dans au moins deux autres classes, sont vraiment bilingues.

C'est aussi le cas de Sainte-Croix où l'anglais est enseigné:

- dès la 1ère année: dans 2 écoles élémentaires françaises
- dès la 3ième année: dans 1 école élémentaire française
- dès la 4ième année: dans 3 écoles élémentaires françaises
- à compter de la 5ième: dans 8 écoles élémentaires françaises

On rapporte que 5 spécialistes DEL y enseignent l'anglais à plein temps, que 9 "spécialistes de rotation" l'enseignent aussi, tel que décrit plus haut, dans quelques classes, et que 16 titulaires l'enseignent également mais dans leur seule classe respective. On déplore, en même temps, que l'application du ratio 1/26 force à former des classes "surpeuplées" et qu'il s'ensuive une notable réduction d'efficacité de la part des spécialistes, vraiment débordés par une tâche trop lourde et trop épuisante. On exprime, par ailleurs, une grande satisfaction au sujet du plan DEL, tant pour ce qui concerne le recyclage des enseignants que pour ce qui a trait à la qualité du matériel pédagogique fourni.

A Baldwin-Cartier également, l'enseignement de l'anglais, langue seconde, débute en 4ième année, un an plus tôt que prescrit obligatoirement. On nous informe, - voir Tableau 7 - que 7.5 spécialistes en tout - 4.5 bilingues de langue française et 3 de langue maternelle anglaise - assurent cet enseignement en majeure partie, mais qu'ils sont débordés par une tâche très lourde, que l'application du ratio 1/26 est impuissante à alléger.

A Sault-Saint-Louis, l'enseignement de l'anglais débute en 5ième année dans les 7 écoles élémentaires françaises. Le Tableau 7 indique qu'il s'y trouve en tout 7 spécialistes à plein temps, soit 1 par école, en moyenne. On soutient cependant,

là aussi, que l'application du ratio 1/26 fait une tâche trop lourde aux spécialistes et que, en conséquence, quelques titulaires doivent aussi enseigner l'anglais, soit dans leur propre classe seulement, soit également, par rotation, dans deux ou trois autres classes.

Grâce au plan DEL, à Jérôme-Le Royer, tous les professeurs d'anglais, langue seconde, à l'élémentaire, sont, nous assure-t-on, des spécialistes qualifiés. On ajoute, toutefois, que leur charge est lourde à l'excès, pour les motifs déjà soulignés: classes trop "chargées", enseignement oral épuisant, classes combinées, etc.

A la C.E.C.M. sauf dans quelques cas spéciaux (classes bilingues), l'enseignement de l'anglais se donne dans toutes les 5ièmes et 6ièmes années françaises, à raison de 150 minutes/semaine. Cet enseignement est assuré: par les titulaires eux-mêmes dans leur seule classe (350), par des "spécialistes de rotation" (158), par des spécialistes à plein temps (6 seulement). On rapporte que 96 enseignants ont bénéficié du plan DEL depuis deux ans mais on signale, ici aussi, comme pour l'enseignement du français, langue seconde, que les progrès réalisés sont davantage attribuables aux stages intensifs organisés localement, en collaboration avec les autorités universitaires - 125 enseignants en 1973-74 et 196 en 1974-75 - parce que ces stages sont mieux adaptés, moins académiques, plus pratiques. On déplore

de nouveau que la sélection pour le plan DEL soit faite au moyen d'un test qu'on juge inadéquat et qu'on ait même tendance à choisir les candidats les moins bien préparés au point de vue connaissance préalable de la langue.

Au P.S.B.G.M. enfin, l'anglais est enseigné comme langue seconde dans les 32 classes élémentaires françaises, de Maternelle à 6ième inclusivement, à raison de 30 minutes par jour, par des spécialistes qualifiés.

L'analyse, puis la synthèse, des renseignements recueillis dans les commissions scolaires, au sujet de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, ont permis de dégager également les constatations suivantes:

- l'attitude ou la motivation des élèves francophones à l'égard de l'apprentissage de l'anglais varie avec leur âge et le milieu où ils vivent, de l'intérêt le plus authentique à la réserve, à l'indifférence caractérisée, à une sourde opposition (dans quelques cas extrêmes, quand même assez clairsemés);
- malgré certains courants idéologiques d'opposition, dans quelques milieux surtout, les parents francophones montrent en général une attitude positive en faveur de l'enseignement de l'anglais, dès le cours élémentaire, pour des motifs d'ordre surtout utilitaire et pratique.

Plusieurs seraient d'avis qu'on n'enseigne pas assez d'anglais et pas assez tôt. Quelques-uns, dans un milieu à très forte proportion anglophone, il est vrai, vont même jusqu'à accepter pour leurs enfants des classes d'immersion anglaise;

- l'attitude des enseignants semble très partagée, allant - pour diverses raisons: idéologiques, syndicales, utilitaires, personnelles, etc. - de la bienveillante neutralité, à l'indifférence, à la circonspection, à l'opposition directe. C'est ainsi, par exemple, que dans la même commission scolaire, la C.E.C.M., toujours selon les renseignements reçus, l'association des principaux et le syndicat des enseignants de langue française se sont catégoriquement prononcés contre l'enseignement de l'anglais à l'élémentaire, alors que, tout au contraire, l'association des principaux et la fédération des enseignants de langue anglaise appuient à fond la politique officielle d'enseigner le français dès la 1ère année et collaborent aux efforts déployés à cette fin;
- d'après la convergence des témoignagnes, les résultats sont vraiment satisfaisants et montrent un réel progrès, depuis quelques années surtout, grâce à la présence de plus nombreux spécialistes qualifiés. On signale aussi cependant, ici et là, que la

- politique actuelle d'enseignement de la langue seconde risque fort d'être "...trop scolaire et artificielle et semble même procéder d'une dialectique appauvrissante, qui enlève toute vie au lieu de s'efforcer de créer et de multiplier les occasions de vie réelle: échanges d'élèves ou de professeurs, activités conjointes de toute sorte, etc..." La plupart des personnes consultées partagent l'opinion que l'élève finissant du cours secondaire ne peut, en général, s'exprimer convenablement en anglais parce qu'il lui a manqué précisément ces occasions vivantes de mettre vraiment à l'épreuve et de maîtriser enfin les notions qu'il a trop théoriquement acquises.
- il y a également convergence des réactions exprimées au sujet de la difficulté d'application du ratio 1/26 et de la nécessité d'augmenter le nombre des spécialistes, en vue d'alléger leur trop lourde tâche et d'améliorer ainsi l'efficacité de leur enseignement.

c) <u>Enseignement en français des autres matières du programme anglais (Règlement 6, article 4)</u>

L'article 4 du Règlement numéro 6 prévoit, comme mode complémentaire d'apprentissage, d'application pratique et de perfectionnement, l'utilisation progressive du français pour l'enseignement "...d'autres cours, à l'élémentaire comme au secondaire..."

Cet article n'est présentement appliqué que dans les quatre (4) commissions scolaires où l'on fait de l'immersion française, soit dans les deux commissions protestantes de Lakeshore et du P.S.B.G.M. et dans les secteurs anglais des deux commissions catholiques de Baldwin-Cartier et du Sault-Saint-Louis. Il faut y ajouter Sainte-Croix qui ne fait pas d'immersion française systématique mais qui favorise, en option libre, au cours secondaire, avec des résultats jugés satisfaisants, l'enseignement de l'histoire et de la géographie, en français.

Dans les quatre (4) commissions scolaires énumérées d'abord, on enseigne à peu près toutes les matières en français, à l'élémentaire, sauf l'anglais, bien entendu. Au secondaire, les matières les plus fréquemment enseignées sont, dans l'ordre, en plus du français: la géographie, l'histoire, les arts, les mathématiques, les sciences. L'enseignement de

l'histoire et surtout de la géographie, en français, semble même vouloir se généraliser dans les écoles secondaires protestantes de langue anglaise. Les contrôles exercés démontreraient, selon les témoignages exprimés, que les élèves concernés sont, d'une part, incontestablement meilleurs en français et, d'autre part, ne subissent pas de retard dans l'apprentissage des disciplines enseignées en français.

A Verdun, on n'applique pas cet article du Règlement numéro 6 mais on n'y est pas formellement opposé. A Jérôme-Le Royer, non plus, où l'on est d'avis que cette forme d'enseignement ne devrait pas poser de problème "...pourvu qu'on commence assez tôt - de préférence à l'élémentaire, à la rigueur en Secondaire I ou II - et que l'élève soit normalement doué et bien motivé, car l'élève moyen ou "ordinaire" est déjà trop handicapé de toute façon par la matière même à apprendre..." A la C.E.C.M. (secteur anglais) on émet l'opinion suivante: "This would require great preparation but should be tried. French might thus be learned but the subject taught in French might suffer. The number of specialists is now too low, however, and we have not enough French or bilingual teachers for this... Mc Donald College is definitely against... Results in Ontario are said to have been unsatisfactory.

PRISES DE POSITION, DESIRS, ASPIRATIONS

Les personnes consultées ont transmis des données factuelles: statistiques d'inscription, organisation des écoles, structures pédagogiques et administratives, application de mesures ou de règlements. Elles ont fait connaître en même temps leurs points de vue personnels, leurs interprétations, leurs réactions vécues, voire même leurs doléances au sujet des faits rapportés. Elles ont également pris position et formulé des désirs ou des aspirations dont ce dernier chapitre constitue la synthèse.

La langue en tant que mode de division des commissions scolaires

"La commission scolaire, étant une structure locale, doit correspondre à la caractéristique dominante du milieu qu'elle doit servir. Or, sans sous-estimer pour autant l'importance de la religion ni les signes avant-coureurs d'un renouveau du sens religieux, il apparaît évident, dans l'état actuel des choses, que la langue constitue la caractéristique prédominante. Une division selon la langue serait donc amplement justifiée. Elle seule pourrait permettre une politique nationale claire..."

Autre témoignage: "...Nous aurions recommandé la division linguistique si la Constitution (A.A.N.B.) comportait les garanties adéquates pour la langue aussi bien que pour la religion. Nous n'aurions ainsi que deux types de commissions scolaires - françaises et anglaises - au lieu des quatre ou cinq qui devraient exister sous une division à la fois linguistique et confessionnelle..."

Et ailleurs encore: "...Si la division linguistique était imposée, elle constituerait une solution acceptable et applicable.

Il semble ressortir de l'ensemble des prises de position une tendance vers le choix de la langue comme mode de division des commissions scolaires. Il n'y a pas unanimité. Quelques consultants préfèrent s'en tenir prudemment à la position officielle de leur commission scolaire respective. Il n'en reste pas moins que, même ceux qui ne se prononcent pas nettement en faveur de la commission scolaire linguistique, s'y rallient, pour la plupart, comme second choix. D'aucuns caressent l'idée d'une commission unique ou unifiée mais reconnaissent en même temps que cette solution n'est peut-être pas encore mûre et voient dans la division selon la langue une étape intermédiaire ou de transition.

"L'air est à la démocratisation", signale-t-on encore à ce sujet, "l'école doit être le plus près possible du niveau de décision. Si l'on veut répondre adéquatement aux besoins réels du milieu, la commission scolaire unifiée est impensable dans l'immédiat. C'est la division linguistique qui s'impose; les francophones et les anglophones sont et doivent demeurer séparés, en raison de leurs différences fondamentales de mentalité, d'aspirations, de culture et de style de vie. Par ailleurs, aujourd'hui, les préoccupations socio-culturelles et linguistiques apparaissent nettement plus fortes que les préoccupations religieuses. Une division confessionnelle ne serait donc pas réaliste. Il faut opter pour des structures linguistiques. La confessionnalité doit cependant conserver tous ses droits au niveau des écoles, dans le respect des convictions et du libre choix des parents. En d'autres termes, si l'on se place d'abord, comme il se doit, au niveau même de l'enfant et de ses besoins immédiats, pour passer ensuite de là à l'organisation de l'école puis à la structure d'encadrement de la commission scolaire, on doit logiquement aboutir à une division linguistique au niveau de la structure chargée de répondre aux besoins variés de la communauté mais à un regroupement confessionnel au niveau de l'école et des besoins personnels immédiats des enfants."

La langue et les structures pédagogiques et administratives

Il faut distinguer ici entre l'organisation des écoles, les structures pédagogiques et les structures administratives.

a) L'organisation des écoles en fonction de la langue

L'étude de l'organisation des écoles - Tableau 2 - a mis en évidence un fait très caractéristique et une conviction érigée en principe chez la presque totalité des utilisateurs.

Le fait - Partout, les écoles sont organisées sur un modèle nettement linguistique, qui exclut même systématiquement toute forme de cohabitation "intégrative" et, de façon générale, identifie les écoles élémentaires et secondaires en écoles françaises et en écoles anglaises distinctes.

Le principe - Ce modèle linguistique généralisé s'inspire directement du principe de base invoqué par tous les participants, à savoir: que chaque enfant doit pouvoir se développer et s'épanouir dans sa propre langue et suivant les impératifs ou les exigences de la culture, française ou anglaise, dont il se réclame.

Il faut ajouter ici la dimension confessionnelle, pour que l'école, dont le mandat essentiel est de répondre adéquatement aux besoins immédiats des enfants et aux légitimes désirs de leurs parents, satisfasse vraiment à toutes leurs aspirations fondamentales, aussi bien confessionnelles que culturelles. En d'autres termes, de même que, dans les commissions scolaires

confessionnelles actuelles, les écoles se regroupent, selon la langue et les déterminants culturels, en écoles françaises et en écoles anglaises; de même, si les commissions scolaires étaient divisées selon la langue, il faudrait que les écoles se regroupent en écoles catholiques, protestantes ou "autres". Tel est le consensus des opinions.

Notons toutefois que seuls les protestants et les anglo-catholiques se déclarent en faveur de commissions scolaires divisées à la fois selon la confessionnalité et selon la langue, en commissions anglo-protestantes, anglo-catholiques, franco-catholiques, etc... pour les motifs déjà exposés d'ordre stratégique ou de recherche d'une plus grande autonomie.

b) <u>Structures pédagogiques des commissions scolaires</u>

La consultation poursuivie au sein des commissions scolaires de l'Île de Montréal a dégagé comme principe de base "...que chacun des deux groupes linguistiques principaux, français et anglais, à cause principalement des différences socio-culturelles fondamentales qui les distinguent l'un de l'autre, doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services dont il a besoin pour s'épanouir pleinement ainsi que des structures d'animation et d'encadrement pédagogiques adéquatement adaptées à cette fin..."

Il est clair que ce principe trouverait sa naturelle et parfaite application dans la commission scolaire "linguistique", ne groupant exclusivement que des écoles de même langue, française

ou anglaise. Lakeshore en fournit une excellente illustration, sous la seule réserve peut-être que l'organisation de cours d'immersion sur une vaste échelle postule un certain nombre de cadres ou de consultants francophones ou à tout le moins parfaitement bilingues, pour assurer aux nombreux enseignants de langue française engagés spécifiquement pour les cours spéciaux une assistance technique vraiment efficace.

Si les commissions scolaires demeuraient confessionnelles, l'application du principe ci-haut mentionné exigerait le maintien, dans chaque commission scolaire, d'un secteur français et d'un secteur anglais entièrement distincts, dotés de leurs structures pédagogiques propres à tous les paliers. Baldwin-Cartier et la C.E.C.M. en présentent deux modèles tout à fait valables.

Il ressort, par ailleurs, assez clairement de l'évaluation de la situation actuelle que l'organisation pédagogique de trois des quatre autres commissions scolaires - Verdun, Sainte-Croix et Jérôme-Le Royer - ne correspond pas au principe invoqué et qu'il y a même déjà eu à ce sujet, de la part des minorités concernées, des manifestations d'insatisfaction et des revendications.

c) La langue et les structures administratives

La plupart des participants sont d'avis que la langue n'exige de structures vraiment distinctes que dans les services pédagogiques. Il suffit, disent-ils, que, dans les services administratifs, les cadres supérieurs soient suffisamment bilingues pour que la communication soit assurée aux niveaux de

direction des divers services et avec les organismes officiels.

Il y a quand même lieu sans doute de retenir le voeu formulé par plusieurs: "...que, dans toute commission scolaire qui engage des enseignants francophones et des enseignants anglophones, il devrait y avoir au Service du personnel des cadres francophones et des cadres anglophones, bilingues les uns et les autres, pour recruter et servir efficacement les enseignants de l'une et l'autre catégorie, comme cela se fait d'ailleurs présentement à la C.E.C.M. et à Baldwin-Cartier.

Enseignement de la langue seconde

La synthèse des témoignages recueillis sur l'enseignement du français et de l'anglais, en tant que langues secondes, permet de dégager les principales conclusions suivantes:

- Le français, langue seconde est effectivement enseigné, tel que le prescrivent les directives du Ministère de l'éducation, dans toutes les classes élémentaires de langue anglaise. On va même plus loin, dans la plupart des cas: enseignement du français en maternelle, immersion totale ou partielle, enseignement de diverses matières en français, etc.
- L'anglais, langue seconde, est enseigné dans toutes les 5ièmes et 6ièmes élémentaires, comme le veut le Règlement numéro 6. On ne va cependant pas plus loin, en général; les mesures obligatoires sont appliquées, les mesures incitatives ne le sont pas partout, pour diverses raisons.
- L'enseignement de la langue seconde ne revêt donc pas la même importance dans les deux secteurs linguistiques et les opinions

demeurent partagées à ce sujet. Les uns expriment l'avis que ceci est "...une cause d'inquiétude, d'insécurité, de tension et qu'il serait préférable de laisser les écoles et les parents s'autodéterminer et choisir eux-mêmes librement." D'autres vont plus loin et qualifient le Règlement numéro 6 "...d'embryon de politique, qui ne répond pas adéquatement aux vrais désirs de la population dont elle traite arbitrairement les deux secteurs de façon différente..." - "Il faudrait d'abord savoir ce que veut la population," déclare-t-on ailleurs, "Ainsi, à titre d'exemple, il semblerait que, dans l'est de Montréal, nombre de parents veulent de l'anglais dès l'école élémentaire, pour des raisons d'ordre pratique qui n'ont rien à voir avec leurs opinions ou options politiques. Il est par ailleurs connu que la population anglophone, en général, est en faveur de l'apprentissage hâtif du français, même dès la maternelle, parce que cette population ne se sent pas menacée dans sa propre langue ni dans sa culture..." La même idée est reprise dans un autre milieu: "...Cette différence de politique permet de répondre aux désirs de la population anglophone en faveur de l'enseignement du français dès le tout début de la scolarité. Elle empêche de répondre aux désirs de la population francophone dont une bonne partie pour des motifs essentiellement pratiques, utilitaires ou opportunistes, désirerait un enseignement plus précoce de l'anglais. Les commissions de langue anglaise servent donc mieux leur population, consentant

même à des sacrifices pour maintenir leurs classes d'immersion..." Dans une autre commission scolaire, on émet, par contre, l'opinion "...qu'il pouvait être acceptable d'enseigner l'anglais, langue seconde, à l'élémentaire, à l'époque où 10% seulement des élèves accédaient au cours secondaire et qu'il vaudrait mieux aujourd'hui, avec la fréquentation scolaire obligatoire jusqu'à 15 ans révolus; reporter l'enseignement de l'anglais au cours secondaire exclusivement mais alors "y mettre le paquet" et l'enseigner vraiment à fond, en concentrant au besoin sur une année ou deux, avec le concours des spécialistes les mieux qualifiés et les plus compétents et avec l'aide des méthodes les plus sûres et du matériel le mieux adapté..."

- Il y a convergence des témoignages reçus au sujet des difficultés d'application de la politique de développement des langues, notamment:

  . que l'application du ratio 1/26 ne permet pas d'avoir autant de spécialistes qu'il faudrait ou qu'on voudrait et qu'il serait donc souhaitable d'en augmenter le nombre, soit en assouplissant encore le ratio, soit en plaçant "hors normes" les spécialistes de l'enseignement de la langue seconde.

  . que la tâche de ces spécialistes à l'élémentaire est trop lourde, parce que ce type d'enseignement exclusivement oral exige une constante dépense d'énergie et qu'il y a trop d'élèves par classe. On voit là, bien sûr, un argument de plus en faveur de la mesure souhaitée d'assouplissement du ratio.

- Il y a convergence des opinions exprimées sur la qualité de l'enseignement donné. Qu'il s'agisse de l'enseignement du français, langue seconde, ou de l'enseignement de l'anglais, langue seconde, on est d'avis à peu près unanime qu'il y a eu progrès sensible au cours des dernières années et, malgré quelques discordances, on en attribue volontiers la plus large part de mérite à l'application du plan DEL et à l'impulsion donnée par cette mesure spéciale.
- Il y a convergence également des témoignages recueillis sur la qualité du matériel d'enseignement. Presque partout on se déclare entièrement satisfait du matériel disponible. Il y a même dans plusieurs écoles, même élémentaires, un ou plusieurs locaux spécialisés, où les élèves vont recevoir, en rotation, leurs cours de français ou d'anglais, langue seconde.

CONCLUSION

Les auteurs de ce rapport avaient reçu mandat de "recueillir principalement au sein des huit commissions scolaires de l'Île les données pertinentes sur la question linguistique, de les analyser et de rédiger un rapport décrivant les principaux éléments de la situation, mettant en lumière à la fois les points de convergence et de divergence entre les commissions scolaires..."

Ils se sont efforcés de respecter ce mandat. Le rapport qui en découle est donc surtout descriptif. Il ajoute toutefois l'éclairage des réactions et des interprétations de ceux qui vivent cette situation à l'intérieur des structures scolaires. Il souligne aussi, dans un dernier chapitre, les principales tendances et les prises de position les plus significatives.

Il revient, bien sûr, aux seuls membres du comité de restructuration de retenir les conclusions qui, en conjonction avec celles d'autres études, mèneront à des recommandations tenant compte à la fois de la réalité et de certaines aspirations légitimes et bien fondées.

Il ne sera quand même pas inutile, croyons-nous, de mettre en lumière, à la fin de ce rapport, les principales prises de position et les tendances les plus marquantes.

1) Il faut noter, en tout premier lieu, qu'il y a consensus à peu près total sur la nécessité de maintenir le caractère linguistique des écoles.

A quelques rares exceptions près, - imposées comme pis-aller par des circonstances difficiles, - les écoles sont toutes, ou françaises ou anglaises. Et l'on tient à ce qu'il en soit ainsi pour des motifs d'ordre socio-culturel principalement mais aussi pour des raisons d'ordre psycho-pédagogique. On écarte même systématiquement toute cohabitation "intégrative" mais on se déclare, par contre, en faveur d'échanges et de rencontres à caractère culturel ou sportif susceptibles de promouvoir la compréhension mutuelle et la bonne entente.

2) Il apparaît tout aussi clairement que les personnes consultées tiennent à maintenir la confessionnalité au niveau des écoles, afin de répondre ainsi plus adéquatement aux convictions profondes des parents et aux besoins immédiats des enfants.

3) Il ressort également de l'analyse des témoignages reçus que les participants établissent une nette distinction entre <u>école</u> et <u>commission scolaire</u>, l'école étant considérée comme le prolongement naturel de la famille, la commission scolaire comme une structure imposée d'encadrement administratif. Il s'ensuit qu'ils ne posent pas les mêmes exigences pour l'une et pour l'autre. L'école doit demeurer française ou anglaise et conserver un caractère confessionnel explicite mais

souple et bien adapté, pour répondre aux besoins essentiels de la clientèle scolaire. Les commissions scolaires, par contre, ayant surtout pour raison d'être et pour objectif de répondre aux besoins de plus en plus diversifiés de la société moderne dont elles doivent s'efforcer de servir aussi équitablement que possible tous les secteurs, auraient avantage à être divisées, selon la caractéristique actuellement dominante, c'est-à-dire selon la langue, reflet principal de préoccupation socio-culturelles que l'on juge fondamentales.

4) L'analyse des données statistiques et des témoignages recueillis permet de dégager enfin, chez tous les participants, surtout peut-être chez les représentants de la minorité linguistique, la préoccupation d'avoir des structures pédagogiques permettant à chacun des deux secteurs en cause d'être assuré d'une direction et d'un encadrement adéquats ainsi que des services de qualité à tous les paliers. Il est évident que cette exigence serait tout naturellement satisfaite dans des commissions scolaires divisées selon la langue. Il importe grandement qu'elle soit strictement respectée, si la division confessionnelle est maintenue.

5) Il n'était pas dans le mandat de traiter du problème de l'enseignement de la langue seconde. Le chapitre ajouté sur ce sujet ne l'a été que pour information supplémentaire. Il en est découlé cependant certaines prises de position et certains souhaits, clairement exposés dans le chapitre précédent, dont le comité de restructuration pourra tenir compte s'il le juge opportun.

TABLEAU 3

DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES D'ENSEIGNEMENT

AU 30 JUIN 1975

	VERDUN						SAINT-CROIX					
	Secteur français		Secteur anglais		Commun		Secteur français		Secteur anglais		Commun	
	Franc.*	Angl.*	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur général					1						1	
Dir. Gen. Adj. (Pedag)					1						1	
Dir. d'Enseignement							1					
Dir. Adj.-(Elem.)					1 (x)							
Dir. Adj.-(Second.)						1 (x)						
Dir. Elem. et Second.									1 (x)			
Program. & Recherc.												
Enfance inadaptée											1	
Audio-visuel					1						4	
Autres					1						3	
Total	-	-	-	-	[illegible]	1	2	-	1	-	[illegible]	-

	[illegible]						[illegible]					
	Secteur français		Secteur anglais		Commun		Secteur français		Secteur anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur général					1						1	
Dir. Gen. Adj. (Pedag)						1					1	
Dir. d'Enseignement	1			1			1			1		
Dir. Adj.-(Elem.)												
Dir. Adj.-(Second.)												
Dir. Elem. et Second.	1			1			1			1		
Program. & Recherc.											1	
Enfance inadaptée							1			5.5	1	
Audio-visuel						1					1	
Autres											2	
Total	-	-	-	2	1	2	3	-	-	4.5	[illegible]	-

* Franc. veut dire francophone; Angl. veut dire anglophone. (x) [illegible]

	[illegible]						C.E.C.M.					
	Secteur français		Secteur anglais		Commun		Secteur français		Secteur anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur général					1						1	
Dir. Gen. Adj. (Pedag)					1		1			1		
Dir. d'Enseignement					2		1			1		
Dir. Adj.-(Elem.)					1 (x)		5			1		
Dir. Adj.-(Second.)					2 (x)							
Dir. Elem. et Second.					2 (x)	1 (x)						
Program. & Recherc.							*			1		
Enfance inadaptée					1		10			1		
Audio-visuel					1						-	
Autres					1		2**			**	5	
Total	-	-	-	-	12	1	55	-	-	[illegible]	2?	-

	LAURIER						P.S.B.G.M.					
	Secteur français		Secteur anglais		Commun		Secteur français		Secteur anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur général			1								1	
Dir. Gen. Adj. (Pedag)				1								1
Dir. d'Enseignement												
Dir. Adj.-(Elem.)												
Dir. Adj.-(Second.)												
Dir. Elem. et Second.				1								1
Program. & Recherc.												1
Enfance inadaptée				1								2
Audio-visuel				1								1
Autres												2
Total	-	-	1	3	-	-	-	-	-	-	1	11

(+) [illegible]. ** Y compris, pour la C.E.C.M., les directeurs et les sous-directeurs de région.

TABLEAU 4

SERVICES AUX ÉTUDIANTS

AU 30 JUIN 1975

	VERDUN						SAINTE-CROIX						BALDWIN-CARTIER						SAULT-SAINT-LOUIS					
	Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. franç.		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur					1						1		1			1							1	
Directeur-Adjoint											1								1					
Orienteurs	5		1	1			5			2			5			6			7			3		
Psychologie	2				1		7			1			19			18			5			2		
Service Social	2						29						2			2 2/5								
Culte et Pastorale	5		1				5			1			4			2 2/5			4			2 5/10	1	
Adaptation Scol.					1												1							
Autres					2		1						2			2			1 6/10			1 6/10		
Total	14	-	2	1	5	-	106	-	-	4	2	-	178	-	-	17 5/10	1	-	16 6/10	-	-	9 1/10	2	-

	JEROME-LE ROYER						C.E.C.M.						LAKESHORE						P.S.B.G.M.					
	Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun		Sect. français		Sect. anglais		Commun	
	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.	Franc.	Angl.
Directeur					1		1									1								1
Directeur-Adjoint					2		4			4														1
Orienteurs	11		2				65			16						169								5
Psychologie	5		1		4		529			10						29								6
Service Social	5		1		1		55			5						1 6/10								13
Culte et Pastorale	12		3		2		55			14														
Adaptation Scol.					2		228			4														1
Autres							33									68								6
Total	33	-	7	-	12	-	266	-	-	99	-	-	-	-	-	28 5/10	-	-	-	-	-	-	-	33

TABLEAU 6

PERSONNEL ENSEIGNANT DANS LES ÉCOLES

AU 30 JUIN 1975

	VERDUN						SAINTE-CROIX						BALDWIN-CARTIER					
	Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais		
	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total
Enseignants	[illegible]	[illegible]	457.5	[illegible]	[illegible]	106	441	5	[illegible]	31	147 5/6	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	-	407.4	407.4
Directeurs	13	-	13	1	2	[illegible]	20	-	20	1	6	7	[illegible]	-	[illegible]	-	15	15
Asst-directeurs	11	-	11	-	3	[illegible]	11	-	11	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	-	13	13
* Autres	-	-	-	-	-	-	-	[illegible]	-	-	1	1	-	-	-	-	-	-

	SAULT-SAINT-LOUIS						JÉRÔME-LE ROYER						C.E.C.M. (a)					
	Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais		
	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total
Enseignants	[illegible]	[illegible]	[illegible]	32.5	297.5	[illegible]	1250	90	1340	-	213	213	[illegible]	-	7231	-	[illegible]	2118
Directeurs	24	-	24	-	[illegible]	[illegible]	40	-	40	-	5	5	226	-	225	-	66	[illegible]
Asst-directeurs	15	-	15	-	8	8	39	-	39	-	7	7	141	-	[illegible]	-	56	56
* Autres	1	-	1	1	-	1	-	-	-	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]	-	17	17

	LAKESHORE						P.S.B.G.M.						TOTAL (b)					
	Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais			Secteur français			Secteur anglais		
	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total	Franc.	Angl.	Total
Enseignants				80	741	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	2412	[illegible]	[illegible]	111	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Directeurs				-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	1	4	2	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]
Asst-directeurs				-	22	22	1	-	1	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]
* Autres				-	-	-	-	-	-	-	-	-	[illegible]	-	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

* Personnel de direction seulement.
(a) Les données [illegible]
(b) [illegible]

TABLEAU 8

CONSEILLERS PÉDAGOGIQUES

AU 30 JUIN 1975

[illegible]	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	1					
En franç., l. seconde			1			
En angl., l. matern.						
En angl., l. seconde	1					
En d'autres discipl.					2	
Total	[illegible]	-	[illegible]	-	[illegible]	-

[illegible]	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	1					
En franç., l. seconde			1			
En angl., l. matern.	1					
En angl., l. seconde						
En d'autres discipl.					4	
Total	[illegible]	-	1	-	[illegible]	-

[illegible]	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.						
En franç., l. seconde			[illegible]			
En angl., l. matern.				1		
En angl., l. seconde	1					
En d'autres discipl.	5				1	
Total	7	-	[illegible]	1	1	-

SAULT-SAINT-LOUIS	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	2					
En franç., l. seconde			1			
En angl., l. matern.				1		
En angl., l. seconde		1				
En d'autres discipl.	4			[illegible]	1	
Total	6	1	1	[illegible]	1	-

JEROME-LE ROYER	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	1					
En franç., l. seconde			1			
En angl., l. matern.				1		
En angl., l. seconde		1				
En d'autres discipl.	1			1	[illegible]	
Total	2	1	1	2	[illegible]	-

C.E.C.M.	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	17					
En franç., l. seconde				[illegible]		
En angl., l. matern.				4		
En angl., l. seconde	7					
En d'autres discipl.	54			21	16	
Total	78	-	-	30	16	-

LAKESHORE	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.						
En franç., l. seconde			2			
En angl., l. matern.				2		
En angl., l. seconde						
En d'autres discipl.				1		
Total	-	-	2	3	-	-

P.S.B.G.M.	Sect. français Franc.	Sect. français Angl.	Sect. anglais Franc.	Sect. anglais Angl.	Commun Franc.	Commun Angl.
*Conseillers pédagog. En franç., l. matern.	1					
En franç., l. seconde			3	1		
En angl., l. matern.				2		
En angl., l. seconde						
En d'autres discipl.						[illegible]
Total	1	-	3	3	-	[illegible]

* Y compris les coordonnateurs, animateurs et consultants.

ANNEXE "A"

Liste des personnes consultées dans les commissions scolaires

VERDUN

MM. Conrad Bouvier	-	directeur général
Roland Brunet	-	directeur général adjoint
Clarence Maguire	-	dir. enseign. second. franç. et angl.
Mlle Jeanne Leroux	-	dir. enseign. élém. franç. et angl.

SAINTE-CROIX

MM. Pierre Grou	-	directeur général
Roger Matte	-	directeur général adjoint
André Brillon	-	dir. enseign. franç. second.
Bernard Champagne	-	coord. enseign. angl. élém. et second.
Mlle Géraldine Nadeau	-	coord. enseign. du français
M. Georges Boisclair	-	coord. enseign. de l'anglais

BALDWIN-CARTIER

MM. Raynald Laplante	-	directeur général
Linus J. Cassidy	-	directeur général adjoint
Germain Hotte	-	directeur section française
Don Myles	-	directeur section anglaise
Guy Allard	-	coord. enseign. de l'anglais

SAULT-SAINT-LOUIS

MM. Jean-Pierre Laferrière	-	directeur général
John A. Walsh	-	dir. enseign. secteur anglais
Roland Boisvert	-	dir. enseign. secteur français
Raymond Rheault	-	dir. planif. et relations exter.
Hermann Desjardins	-	dir. adj. enseign. français
Anthony Tsatulis	-	cons. péd. enseign. de l'angl. langue sec.
Bernard St-Amour	-	directeur, école Dalbé-Viau
Pierre Beauchamp	-	directeur, école Bishop Whelan
James Hanlin	-	directeur, école Bishop Whelan
Mme Claudette Perras	-	directrice, école Ferdinand Comte

JEROME-LE ROYER

MM.	Mathieu Soucy	-	directeur général
	André Gauthier	-	dir. gén. adj. (pédagogie)
	Roger Larivière	-	dir. gén. adj. (serv. admin.)
	Denis Larochelle	-	coord. enseign. élém.
	André Dupont	-	coord. enseign. général
	Alfredo Folco	-	cons. péd. franç. langue seconde

C.E.C.M.

MM.	Jean-Paul Tardif	-	directeur général
	Georges Grandmaison	-	sous-directeur général (pédag. franç.)
	Robert Lavery	-	sous-directeur général (pédag. angl.)
	Viateur Ravary	-	directeur Service des Etudes
	Paul Robidoux	-	directeur - région 1
	Florent Boyer	-	directeur - région 2
	Lucien Major	-	directeur - région 3
	Florian St-Onge	-	directeur - région 4
	Roger Tremblay	-	directeur - région 5
MM.	Donnell McDonald	-	directeur - région A
	John Scullion	-	sous-directeur - région A
	Noel Herron	-	sous-directeur - région A
Miss	Mary McDonald	-	sous-directeur - région A
MM.	George Pajuk	-	directeur - région B
	Gérald Carrol	-	sous-directeur - région B
Miss	Alice St-James	-	sous-directeur - région B
MM.	Paul-Yvon Vertefeuille	-	dir. div. recherche & programmes (Etudes)
	Michel Audet	-	coord. enseign. de l'anglais
Mme	Rita Lemieux-Shea	-	coord. enseign. du français
M.	Robert Attar	-	dir. Bureau d'accueil et d'inform. aux Immigrants
MM.	Raymand Beaulieu	-	Statistique-Recensement - chef de groupe
	Bernard Ste-Marie	-	Bureau de la polycopie - responsable

LAKESHORE

MM.	Lucien Perras	-	directeur général
	Leslie Clark	-	assistant directeur général
	Knute Sorrensen	-	dir. planification et recherche
	Keith Farquharson	-	dir. de district
	Hudson Clowater	-	dir. de district
	Raymond Bolla	-	dir. éduc. permanente
	Harold Smithman	-	dir. (Curriculm development)
	William Fleming	-	dir. du personnel
	W. Stockwell	-	dir. de l'information
	Lloyd Patch	-	dir. serv. aux étudiants
	Roger Malboeuf	-	cons. péd., français langue seconde

P.S.B.G.M.

MM.	Marcel Fox	-	directeur général
	Ernest Dinsdale	-	assistant directeur général
	Malcom Fraser	-	directeur "Special duties - Group contracts"
	Ernest Spiller	-	(alors) directeur du personnel
	Gordon Stanley	-	directeur "Curriculum"

ANNEXE "B"

Liste des documents recueillis dans les commissions scolaires

VERDUN

- organigramme
- statistiques

SAINTE-CROIX

- organigramme
- statistiques
- réglementation sur l'application de la loi 22
- dossier sur l'application du Plan de développement des langues
- projet d'organisation d'un groupe de perfectionnement pour la pédagogie du français, langue maternelle, à l'élémentaire
- guide de choix d'un matériel pédagogique utilisable pour l'enseignement du français, langue maternelle, classes des 8-9-10-11 ans
- projets d'équipements audio-visuels pour quatre écoles élémentaires (enseignement du français)

BALDWIN-CARTIER

- organigramme
- statistiques
- réglementation sur l'application de la loi 22
- bulletin d'information des services d'enseignement Vol. I no 1
- groupes optionnels d'immersion - organisation 1975-76
- French as a second language - Kindergarten - Secondary V by Nick Ardanaz

SAULT-SAINT-LOUIS

- organigramme
- statistiques
- réglementation sur l'application de la loi 22

C.E.C.M.

- organigramme général
- statistiques
- réglementation sur l'application de la loi 22
- dix-neuf (19) résolutions du Comité exécutif
  du 3 octobre 1973 au 29 avril 1975
  sur diverses questions à incidence linguistique
- vingt-et-une (21) résolutions du Conseil des Commissaires
  du 11 janvier 1973 au 1er mai 1975
- règles de distribution des enseignants pour 1975-76
  (Directeur des relations de travail)
- dossier sur l'application du Plan de développement des langues
- rapports à l'appui de certaines recommandations
- dossier sur les classes d'accueil (Robert Attar)

LAKESHORE

- organigramme
- statistiques
- réglementation d'application de la loi 22
- extraits de quarante-deux (42) résolutions se rapportant à la question linguistique
- Report of the Committee to develop alternative operational plans for the Partial French Immersion (PFI) Program 1974-75
- Continuation of Interim Operational Plan for the PFI Program 1975-76
- statistiques sur les cours d'immersion 1974-75
- deux (2) rapports d'évaluation des cours d'immersion française par deux professeurs de la Faculty of Education de McGill
- trois (3) rapports d'évaluation des cours d'immersion française par des spécialistes du Curriculum Department
- quatre (4) exemplaires - types des manuels français préparés par la commission scolaire de Lakeshore

P.S.B.G.M.

- organigramme
- statistiques
- réglementation sur l'application de la loi 22
- statistiques sur les cours d'immersion française
- rapports d'évaluation (10) des cours d'immersion française par des spécialistes de Curriculum and Research

ANNEXE "C"

Autres documents consultés

- Rapport de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec
    - Vol. I - La langue de travail
    - Vol. 2 - Les droits linguistiques
    - Vol. 3 - Les groupes ethniques

- Synthèses réalisées pour le compte de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec
    - Synthèse I - La qualité de la langue par Marcel Boudreault
    - Synthèse S3 - Les aspects démographiques de la question linguistique par Hubert Charbonneau et Robert Maheu

- Etudes réalisées pour le compte de la commission d'enquête sur la situation de la langue française et sur les droits linguistiques au Québec (1973)
    - Etude E1 - Inventaire critique des droits linguistiques au Québec par Me Claude-Armand Sheppard

- Studies prepared for The Commission of Inquiry on the position of the French Language and on language rights in Quebec (1973)
    - Study E8 - Attitudes to learning French in the English-speaking schools of Quebec by John Macnamara and John Edwards

- Mémoires (48) soumis au comité de restructuration

QUELQUES ASPECTS DE LA SITUATION LINGUISTIQUE DANS LES HUIT COMMISSIONS SCOLAIRES DE L'ILE DE MONTREAL

par
JEAN-MARIE MATHIEU et EDMUND J. MALONE

INTRODUCTION

Deux aspects: p. 3
- la langue en tant que mode de division des commissions scolaires;
- la langue en fonction des structures administratives et pédagogiques... en tenant compte des niveaux socio-culturel, psycho-pédagogique et organisationnel...".

Deux analystes-recherchistes: p. 4
- retraités tous deux du monde de l'enseignement;
- recrutés en fonction de leur longue expérience et administrative dans les cadres d'une grande commission scolaire

ont procédé principalement par rencontres non directives auprès de personnes-ressources bien qualifiées de chacune des huit commissions scolaires.

La liste complète des cadres consultés dans chaque commission scolaire est ajoutée en annexe à la fin du rapport.

Ils ont recueilli un certain nombre de données ou de documents se rapportant à la question linguistique. p. 5

Ils ont reçu des statistiques:
- sur l'inscription des élèves;
- sur la répartition du personnel enseignant et du personnel d'encadrement ou d'animation pédagogique;
- sur la distribution des fonctions administratives.

Il a fallu circonscrire, p. 6
se limiter à l'essentiel,
tenter d'isoler les indicateurs objectifs de la situation,
dégager les perceptions, réactions et interprétations subjectives les plus significatives des personnes consultées.

Pas de recommandations. Seulement une description des principaux éléments de la situation, s'efforçant de mettre en évidence les points de convergence et de divergence ayant quelque rapport avec la restructuration.

Mode de présentation:
- dégager les postulats idéologiques
- décrire la situation
- résumer les prises de position, désirs, aspirations...

La partie traitant de l'enseignement de la langue seconde doit être lue et interprétée avec circonspection. p. 7

...2

POSTULATS IDÉOLOGIQUES

Plan socio-culturel: p. 8

La langue et la culture sont associées si étroitement, impossible à isoler l'une de l'autre et d'en parler séparément.

La langue est le véhicule principal de la culture.

Langue et culture

Il existe, entre la culture d'expression française et la culture d'expression anglaise, **des différences irréconciliables:**

- une disparité linguistique
- une tournure d'esprit et un style de vie propres à chacune de ces deux ethnies.

Il existe également des liens très étroits entre langue, culture et religion. p. 9

Dans la grande majorité des cas, on tient:

- à ce que la confessionnalité soit maintenue au niveau des écoles;
- qu'il y ait, selon le libre choix et la demande des parents, des écoles catholiques, protestantes et "autres";
- à la confessionnalité au niveau de l'individu, de sa famille et de l'école qui en est le prolongement immédiat.

Les liens linguistiques sont plus forts et plus impératifs que les préoccupations confessionnelles de la société moderne.

Plan psycho-pédagogique: p. 10

Les participants montrent des divergences assez marquées:

- l'apprentissage d'une langue seconde peut se faire, dès les premières années du cours élémentaire, et même plus tôt, sans nuire au développement intellectuel et sans entraver l'apprentissage de la langue maternelle;

ou

- l'apprentissage d'une langue seconde peut être nuisible au développement de l'intelligence et à un bon apprentissage de la langue maternelle, si cet apprentissage d'une langue seconde est entrepris avant qu'une maturation intellectuelle suffisante ait d'abord eu lieu (que les structures de base de la langue maternelle aient été préalablement assurées).

Il n'entre pas dans le mandat de l'école de rendre bilingue mais primordialement d'assurer le développement et le plein épanouissement de chaque élève dans sa langue maternelle. p. 11

Plan organisationnel:

Chacun des deux groupes linguistiques principaux, français et anglais, doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services dont il a besoin pour s'épanouir pleinement avec des structures d'animation et d'encadrement pédagogiques adéquatement adaptées à cette fin.

Toute cohabitation "intégrative" d'élèves francophones et d'élèves anglophones doit être bannie.

EVALUATION DE LA SITUATION

CECM - 183.000
Verdun 11.000
Lakeshore 15.000
PSBGM - 53.000

Evolution de la population scolaire p. 13

a) Situation au 30 juin 1975:

- Disproportion au point de vue taille p. 14
- Caractère exclusivement linguistique des deux commissions protestantes de Lakeshore et du P.S.B.G.M.
- Statut nettement minoritaire du secteur anglophone de chacune des commissions scolaires catholiques (exception à Baldwin-Cartier)
- Proportion globale assez élevée (40.42%) de la clientèle scolaire de langue anglaise.

(Le Rapport Gendron donne, pour la population de langue anglaise et "autres" dans l'Ile de Montréal, 1971, une proportion globale de 39.4%, assez voisins par conséquent du 40.4%).

b) Prévisions pour 1975-76: p. 15

Très peu de changement, sinon un très léger glissement, en faveur de la clientèle de langue anglaise, de 40.3% à 40.6%. p. 16

c) Tendances particulières:

Une tendance générale à la baisse du secteur francophone et du secteur anglophone (exception à Jérôme-Le Royer). p. 17

Selon toute probabilité, les effectifs des diverses commissions scolaires de l'Ile de Montréal seront dans la même situation relative en septembre prochain qu'ils l'étaient en juin dernier: p. 20

- une vaste commission (hors de proportion avec les autres) aux deux secteurs linguistiques parallèles, inégaux de taille mais complètement distincts et pratiquement autonomes;
- deux commissions protestantes, disparates par leurs effectifs (dans le rapport 3 à 1) mais sensiblement identiques par leur caractère linguistique à peu près exclusivement anglophone;
- une commission scolaire en deux secteurs linguistiques de même taille et fonctionnellement autonomes;
- quatre commissions, dont deux proportionnellement très petites, où le secteur anglophone est nettement en état de minorité.

La langue et les structures p. 21

Chacun des deux groupes linguistiques principaux, français et anglais, doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services nécessaires à son plein épanouissement.

La langue et les structures (suite)

Ces services englobent les structures destinées à servir immédiatement les élèves et les écoles:
- structures d'encadrement hiérarchique
- structures d'animation pédagogique
- structures des services aux étudiants.

Chacun des deux groupes linguistiques est-il adéquatement encadré et servi dans sa propre langue?

a) Organisation des écoles:

Sauf dans le cas de Jérôme-Le Royer (pour le cours élémentaire seulement et en raison d'une délicate situation de fait qui dure depuis des années), l'organisation des écoles est faite selon un modèle nettement linguistique. p. 26

b) Structures pédagogiques des commissions scolaires:

En fonction de la langue, il existe trois catégories de commissions scolaires:

* Le cas très particulier de Lakeshore, véritable commission scolaire linguistique qui ne reçoit que des élèves de langue anglaise et n'a donc aucun problème de représentativité au niveau des structures.
Le P.S.B.G.M., en raison de sa faible proportion d'élèves de langue française (2.4% seulement), s'apparente au Lakeshore. p. 35

* A Baldwin-Cartier et C.E.C.M., le secteur français et le secteur anglais sont également bien servis et à peu près entièrement autonomes.

* Dans les quatre (4) autres commissions scolaires, l'on constate, entre les structures pédagogiques des secteurs français et anglais, des disproportions plus ou moins marquées autorisant à penser que les deux groupes linguistiques ne reçoivent pas des services de même qualité.

c) Structures administratives des commissions scolaires: p. 36

La langue n'exige de structures vraiment distinctes que dans les secteurs pédagogiques:
- de l'organisation des écoles
- de l'encadrement des instituteurs
- de l'animation de l'enseignement
- et des services aux étudiants.

Les cadres supérieurs doivent être convenablement bilingues aux niveaux de direction.

c) Structures administratives des commissions scolaires (suite):

La communication doit être assurée de façon satisfaisante entre les divers services et avec les organismes officiels.

Il devrait se trouver, au service du Personnel
- des cadres francophones:
  - pour exercer une sélection vraiment efficace d'enseignants francophones
    et
  - répondre adéquatement à leurs besoins personnels.

- des cadres anglophones:
  - pour servir efficacement les enseignants anglophones.

Que ces cadres francophones et anglophones soient tous bilingues pour pouvoir travailler en équipe dans le même service.

L'enseignement de la langue seconde à l'élémentaire

p. 37

(Cet enseignement est assuré déjà et depuis toujours, à tous les degrés du cours secondaire, par des spécialistes qualifiés spécifiquement à cette fin).

a) Enseignement du français, langue seconde: p. 39

Dans toutes les commissions scolaires de l'Ile de Montréal, le français est enseigné aux élèves anglophones, en conformité avec les directives du Règlement numéro 6, dès la 1ère année et même dès la maternelle.

1o Enseignement régulier.

Constatations: p. 45

- L'attitude des élèves est de plus en plus positive.

- Les parents anglophones sont très bien disposés dans l'ensemble et tiennent à ce que l'enseignement du français débute le plus tôt possible. Plusieurs réclament des cours d'immersion. p. 46

- L'attitude des enseignants est plus diversifiée, allant de l'approbation totale à certaines formes d'opposition idéologique, en passant par l'indifférence ou la prudente réserve.

- Les résultats sont décrits comme très satisfaisants, accusant une nette amélioration. p. 47

a) Enseignement du français, langue seconde (suite):

2o Enseignement du français en classes d'immersion.

Quatre (4) commissions scolaires sur huit (8) offrent présentement, au libre choix des parents anglophones, des classes d'immersion française où les élèves intéressés peuvent recevoir l'enseignement en français, en totalité ou en partie, pendant un certain nombre d'années, au cours de leurs études élémentaires ou secondaires.

Remarque - Enseignement du français dans les "classes d'accueil". p. 53

Le français est également enseigné dans les "classes d'accueil", comme langue de communication et d'apprentissage.

b) Enseignement de l'anglais, langue seconde: p. 56

L'anglais est enseigné comme langue seconde dans toutes les commissions scolaires de l'Ile (sauf dans celle de Lakeshore) à compter de la 5ième année, comme le prescrit le Règlement numéro 6, et même plus tôt dans au moins trois cas.

Constatations: p. 59

- L'attitude ou la motivation des élèves francophones varie avec leur âge et le milieu où ils vivent, de l'intérêt le plus authentique à la réserve, à l'indifférence caractérisée, à une sourde opposition.

- Les parents francophones montrent en général une attitude positive en faveur de l'enseignement de l'anglais dès le cours élémentaire. Plusieurs seraient d'avis qu'on n'enseigne pas assez d'anglais et pas assez tôt. Quelques-uns, vont même jusqu'à accepter pour leurs enfants des classes d'immersion anglaise. p. 60

- L'attitude des enseignants semble très partagée, allant de la bienveillante neutralité, à l'indifférence, à la circonspection, à l'opposition directe.

- Les résultats sont vraiment satisfaisants et montrent un réel progrès, grâce à la présence de plus nombreux spécialistes qualifiés.

- Difficulté d'application du ratio 1/26 et nécessité d'augmenter le nombre des spécialistes. p. 61

c) Enseignement en français des autres matières du programme anglais (Règlement 6, article 4): p. 62

Cet article n'est présentement appliqué que dans les quatre (4) commissions scolaires où l'on fait de l'immersion française.

PRISES DE POSITION, DESIRS, ASPIRATIONS

La langue en tant que mode de division des commissions scolaires

p. 64

Une tendance vers le choix de la langue comme mode de division des commissions scolaires: p. 65

(1) La commission scolaire, une structure locale, doit correspondre à la caractéristique dominante du milieu qu'elle doit servir. Une division selon la langue serait donc amplement justifiée.

OU

(2) La division linguistique si la Constitution (A.A.N.B.) comportait des garanties adéquates pour la langue aussi bien que pour la religion.

ET

La division linguistique constituerait une solution acceptable et applicable.

Ceux qui ne se prononcent pas nettement en faveur s'y rallient comme second choix.

L'idée d'une commission unique ou unifiée n'est peut-être pas encore mûre.

La division selon la langue constitue une étape intermédiaire ou de transition.

L'école doit être le plus près possible du niveau de décision.

La division linguistique s'impose:
- les francophones et les anglophones sont et doivent demeurer séparés.

Les préoccupations socio-culturelles et linguistiques apparaissent nettement plus fortes que les préoccupations religieuses.

La confessionnalité doit cependant conserver tous ses droits au niveau des écoles, dans le respect des convictions et du libre choix des parents.

On semble d'accord:
- une division linguistique au niveau de la structure chargée de répondre aux besoins variés de la communauté

et

- un regroupement au niveau de l'école et des besoins personnels immédiats des enfants.

La langue et les structures pédagogiques et administratives

p. 66

a) L'organisation des écoles en fonction de la langue:

Le fait: Les écoles sont organisées sur un modèle nettement linguistique qui exclut même systématiquement toute forme de cohabitation "intégrative".

Le principe: Chaque enfant doit pouvoir se développer et s'épanouir dans sa propre langue et suivant les impératifs ou les exigences de la culture, française ou anglaise, dont il se réclame...... pour que l'école satisfasse vraiment à toutes les aspirations fondamentales, aussi bien confessionnelles que culturelles.

Actuellement, les écoles se regroupent, selon la langue et les déterminants culturels, en écoles françaises et en écoles anglaises. p. 67

Si les commissions scolaires étaient divisées selon la langue, il faudrait que les écoles se regroupent en écoles catholiques, protestantes ou "autres".

Seuls les protestants et les anglo-catholiques se déclarent en faveur de commissions scolaires divisées à la fois selon la confessionnalité et selon la langue, en commissions anglo-protestantes, anglo-catholiques, franco-catholiques, etc.

b) Structures pédagogiques des commissions scolaires:

Chacun des deux groupes linguistiques principaux doit pouvoir bénéficier, dans sa propre langue et selon sa culture, de tous les services dont il a besoin pour s'épanouir pleinement ainsi que des structures d'animation et d'encadrement pédagogiques adéquatement adaptées à cette fin.

Ce principe trouverait sa naturelle et parfaite application dans la commission scolaire "linguistique".

Lakeshore en fournit une excellente illustration, sous la seule réserve d'un certain nombre de cadres ou de consultants francophones ou à tout le moins parfaitement bilingues. p. 68

Si les commissions scolaires demeuraient confessionnelles, il faudrait, dans chaque commission scolaire, un secteur français et un secteur anglais entièrement distincts, dotés de leurs structures pédagogiques propres à tous les paliers.

c) La langue et les structures administratives:

La langue n'exige de structures vraiment distinctes que dans les services pédagogiques. Il suffit, dans les services administratifs, d'avoir:

- les cadres supérieurs suffisamment bilingues pour que la communication soit assurée
- et au service du Personnel, des cadres francophones et des cadres anglophones, bilingues les uns et les autres. p. 69

Enseignement de la langue seconde

- Le français, langue seconde est en effet enseigné dans toutes les classes élémentaires de langue anglaise.

- L'anglais, langue seconde, est enseigné dans toutes les 5èmes et 6èmes élémentaires.

- L'enseignement de la langue seconde ne revêt donc pas la même importance dans les deux secteurs linguistiques.

Les opinions demeurent partagées à ce sujet: p. 70

Une cause d'inquiétude, d'insécurité, de tension. Il serait préférable de laisser les écoles et les parents s'autodéterminer et choisir eux-mêmes librement.

Le Règlement numéro 6 est un embryon de politique qui ne répond pas adéquatement aux vrais désir de la population.

Savoir ce que veut la population.

La population anglophone, elle, est en faveur de l'apprentissage hâtif du français, même dès la maternelle:

On répond aux désirs de la population anglophone en faveur de l'enseignement du français dès le tout début de la scolarité.

On ne répond pas aux désirs de la population francophone dont une bonne partie pour des motifs essentiellement pratiques, utilitaires ou opportunistes, désirerait un enseignement plus précoce de l'anglais.

Les commissions de langue anglaise servent donc mieux leur population.

Reporter l'enseignement de l'anglais au cours secondaire exclusivement mais "y mettre le paquet" et l'enseigner vraiment à fond.

- Convergence des témoignages reçus au sujet des difficultés d'application de la politique de développement des langues. p. 71

- L'application du ratio 1/26 ne permet pas d'avoir autant de spécialistes qu'il faudrait.

- La tâche de ces spécialistes à l'élémentaire est trop lourde.

- Convergence des opinions exprimées sur la qualité de l'enseignement donné: il y a eu progrès sensible au cours des dernières années. p. 72

- Convergence des témoignages recueillis sur la qualité du matériel d'enseignement: on se déclare entièrement satisfait du matériel disponible.

CONCLUSION

Il ne sera quand même pas inutile de mettre en lumière les prin- p. 73
cipales prises de position et les tendances les plus marquantes:

1) Il y a consensus à peu près total sur la nécessité de maintenir le p. 74
caractère linguistique des écoles.

2) Consensus aussi de maintenir la confessionnalité au niveau des écoles afin de répondre aux convictions profondes des parents et aux besoins immédiats des enfants.

3) Les participants établissent une nette distinction entre école et commission scolaire: L'école doit demeurer française ou anglaise et conserver un caractère professionnel explicite mais souple et bien adapté pour répondre aux besoins essentiels de la clientèle scolaire. p. 75

Les commissions scolaires auraient avantage à être divisées selon la langue.

4) Chez tous les participants, surtout peut-être chez les représentants p. 75
de la minorité linguistique, la préoccupation d'avoir des structures pédagogiques permettant à chacun des deux secteurs en cause d'être assuré d'une direction et d'un encadrement adéquats ainsi que des services de qualité à tous les paliers.

Cette exigence serait tout naturellement satisfaite dans des commissions divisées selon la langue.

Qu'elle soit strictement respectée si la division confessionnelle est maintenue.

deny blanchet

75-12-12